M. Arthur Sauvé

chef de l'opposition provinciale

Ce qu'il réclame pour sa province



Les idées qu'il préconise

Les abus qu'il condamne

Témoignages unanimes

ARTHUR SAUVÉ

Le 16 mai 1922, M. Arthur Sauvé était officiellement choisi comme chef du parti conservateur provincial de Québec. Plus de cinq cents délégués, venus des centres ruraux et des divisions urbaines, représentants de toutes les races et de toutes les classes, couronnaient l'historique convention de la salle Lafontaine en affirmant à l'unanimité leur enthousiaste détermination de lutter sous la conduite d'un homme dont le travail infatigable, le courage irréductible et le dévouement à la chose publique forcent l'admiration de ses adversaires eux-mêmes et qui, depuis tant d'années, s'est tenu constamment sur la brèche, défendant la cause du peuple, s'employant à faire triompher les intérêts supérieurs de ses concitoyens.

Ce fut une scène qu'il est impossible de décrire. Après deux jours d'étude qui avaient vu s'élaborer un magnifique programme d'action, le président de la convention avait invité les délégués à désigner quel serait le chef du parti conservateur provincial de Québec; "M. Arthur Sauvé", dit immédiatement un délégué canadien-français; "M. Arthur Sauvé", dit également un délégué de langue anglaise. Le secondeur de la motion voulut ajouter quelques paroles, il n'en eut pas le loisir: toute la foule s'était levée, acclamant le chef, agitant cannes, chapeaux, mouchoirs, et soudain, jaillit spontanément, irrésistiblement de cinq cents poitrines : "*O Canada, terre de nos aïeux*".

Au reste, cet enthousiasme devait trouver son écho par toute la province et toute la presse de Québec applaudit au choix de M. Arthur Sauvé, comme chef du parti conservateur provincial. Le député des Deux-Montagnes occupe en ce moment l'attention générale et la reconnaissance publique lui apporte de toutes parts un tribut d'éloges, de félicitations et de remerciements pour le travail extraordinaire qu'il accomplit, presque seul, à la Législature de Québec.

Journaliste inné, ayant le culte profond de l'agriculture, s'étant fait de la politique une carrière qui lui permette de réaliser les rêves qu'il a conçus pour que sa province fût grande, heureuse, prospère, toujours et partout, M. Sauvé a démontré qu'il s'inspirait uniquement du désir patriotique de bien servir les intérêts de ses concitoyens.

JOURNALISTE PAR VOCATION

M. Arthur Sauvé naquit en 1874, à Saint-Hermas, dans le comté des Deux-Montagnes. Son père — M. Joseph Sauvé — cultivateur et éleveur de chevaux, remporta dans les expositions des succès qui font partie de l'histoire des succès agricoles du comté tout entier. Cette tradition, soit dit entre parenthèse, s'est soigneusement maintenue par le frère de M. Sauvé et par M. Sauvé lui-même, dont l'intérêt pour l'agriculture est assez connu.

Après ses études au séminaire de Sainte-Thérèse, à l'Université Laval et à l'École d'Agriculture d'Oka, M. Sauvé céda aux penchants ou plutôt aux sollicitations de sa vocation et il embrassa la carrière journalistique. En 1897, sous la direction de l'hon. Alphonse G.-A. Nantel, il débutait au *Monde Canadien*. Ensuite, il rédigea pendant cinq ans à la *Presse* la page agricole et les nouvelles des États-Unis. Jusqu'en 1905, il occupa la même position à la *Patrie*, pour prendre ensuite à Saint-Jérôme, la direction de la *Nation*, fondée par l'hon. Alphonse Nantel. Deux ans après, l'hon. F.-D. Monk lui fit abandonner la *Nation*, pour lui confier la direction du *Canadien*. En 1910, le *Devoir* fut fondé et le *Canadien* cessa d'exister. M. Sauvé se détacha pour un temps du journalisme afin de se consacrer tout entier à ses travaux législatifs; mais M. Sauvé ne peut pas ne pas faire de journalisme et en 1918 il rétablissait la *Minerve*. Jusqu'en 1920, il en fut le directeur, mais il abandonna ce poste afin de garantir sa complète indépendance d'action et n'être responsable que de ses propres actes dans l'arène provinciale.

SA CARRIÈRE POLITIQUE

Ses goûts, sa préparation, ses aptitudes, la nature de ses travaux entraînaient M. Sauvé dans l'arène politique. Un ancien professeur du séminaire de Sainte-Thérèse a pu dire de lui: "*On ne prétendra pas que M. Sauvé manque de préparation politique, car il a passé la moitié de son cours à l'étude des questions politiques. Jamais élève n'a montré autant d'aptitude, autant de passion pour la politique. Il connaissait à fond son histoire et cherchait constamment à se documenter. En ce temps-là, la lecture des journaux était interdite dans les collèges et on l'accusa souvent d'aller à la sourdine s'emparer de la* Minerve *à la chambre du révérend M. T. Sauriol. Finalement, on constata que l'accusé était un abonné régulier de la* Minerve *par l'entremise de sa maîtresse de pension*". M. l'abbé Noël Fauteux, dans un de ses discours toujours éloquents, a dit de lui : "*Ils sont rares parmi nos députés ceux qui ont une connaissance plus étendue et mieux approfondie de l'histoire politique du pays*".

Il n'y a donc pas à s'étonner que ses chefs et ses concitoyens aient de bonne heure jeté les yeux sur lui. En 1908, M. Sauvé était candidat dans le comté des Deux-Montagnes contre M. Hector Champagne. Le chef de l'opposition d'alors, M. LeBlanc, qui connaissait la valeur de M. Sauvé, l'aimait beaucoup et qui s'intéressait tout particulière-

ment à sa carrière politique, comptait l'avoir à ses côtés au parlement de Québec. M. Sauvé fut choisi à l'unanimité par la convention conservatrice parmi nombre de citoyens distingués auxquels les mérites et les états de service donnaient tous les droits. Mais on avait confiance en M. Sauvé, on le savait armé de pied en cap. La lutte fut dure, acharnée, passionnante. Elle se fit dans un comté déjà représenté au fédéral comme au provincial depuis 1896-97 par deux députés libéraux. Ce qui intéressa davantage les électeurs, ce fut la lutte oratoire entre M. Éthier et M. Sauvé. M. Sauvé l'emporta et défit M. Champagne par 174 voix de majorité.

En 1912, le docteur Pager, maire de Saint-Hermas, homme actif, à ressources considérables, fut son adversaire. La paroisse de Saint-Hermas donnait à M. Éthier une majorité, mais c'était aussi la paroisse natale de M. Sauvé. On était curieux de savoir qui l'emporterait : de M. Sauvé, enfant de la paroisse ou du docteur Pager, maire de la municipalité. Saint-Hermas donna une majorité de quatre voix à M. Sauvé, qui fut élu dans le comté par 278 voix.

En 1916, le docteur Pager fut de nouveau candidat, mais après une grande assenblée à Saint-Eustache, où M. Sauvé seul contre MM. Éthier et Pager remporta un succès extraordinaire, le docteur retira sa candidature et M. Sauvé fut élu par acclamation. M. Sauvé retourna à la Législature de Québec. Son chef, l'hon. M. Cousineau, maintenant juge de la Cour supérieure, avait été défait, ainsi que le plus grand nombre de ses autres amis et collègues. Cinq de ses compagnons de lutte seulement avaient été élus.

M. Sauvé se mit hardiment à la besogne. D'innombrables difficultés étaient amoncelées sur sa route; il les surmonta toutes. On comprit bientôt que l'on se trouvait en face d'une puissante personnalité, d'un politique averti et courageux avec qui il faudrait compter. Il se battit si bien qu'au sortir de la session de 1916, l'hon. Adélard Turgeon, ancien ministre libéral, président du Conseil législatif, déclarait : "*M. Sauvé se bat vaillamment. Il fait une belle lutte. Seul comme il est, il se trouve devant une rude besogne qui exige de lui une somme de travail considérable. Je me demande comment cet homme peut résister à pareille tâche*".

Lors des élections de 1919, faite dans les circonstances que l'on sait, M. Sauvé fut de nouveau candidat dans Deux-Montagnes et il fut élu par une majorité de 842 voix contre M. Donat Lalande, avocat de Sainte-Scholastique.

CHEF DE L'OPPOSITION

Comme chef de l'opposition, il a soutenu plus d'une lutte, livré plus d'une bataille. Son énergie a été un sujet d'étonnement pour ses collègues; adversaires et amis, tous l'admirent tant pour ses ressources dignes d'un vieux parlementaire que pour le splendide courage et la vigueur dont il a fait preuve. Un membre du cabinet qu'il venait de flageller au cours de l'une des dernières sessions, disait à ses amis : "*Heureusement qu'il n'y en a pas une demi-douzaine comme lui*". Il y

a quelques mois, un journaliste nationaliste de Montréal, disait : "*M. Sauvé a fait preuve dans des circonstances très difficiles et de nature à décourager plus d'un, d'un grand esprit de travail et d'une remarquable ténacité. Personne ne conteste non plus, sa parfaite honorabilité. On peut ajouter que M. Sauvé est probablement l'un de ceux qui sont le mieux renseignés sur les détails de notre vie politique. A proprement parler, il n'a jamais fait autre chose que de la politique et du journalisme, et, dans le journalisme, c'était la politique surtout qui l'intéressait*".

Rarement a-t-on eu dans notre pays l'occasion de constater comme dans le cas de M. Sauvé la force du journaliste aguerri et la puissance très sûre que procure cette profession à ceux qui l'embrassent. Étienne Parent, Joseph Cauchon, Israël Tarte, Joseph Tassé, Thomas Chapais, M. Fielding, Mackenzie Bowell, Joseph Royal, Frank Oliver, Walter Scott n'étaient-ils pas des journalistes ? Sir Wilfrid Laurier, qui fut lui-même un jour rédacteur de journal, appela cinq journalistes à faire partie de son cabinet : MM. Tarte,Graham, Fielding, Scott et Oliver.

FILS DU SOL, AMI DE L'AGRICULTURE

Chose remarquable, journaliste, député, chef d'opposition, Arthur Sauvé ne s'est jamais départi de la ligne de conduite qu'il s'est tracé au début de sa carrière. Jeune homme, il jouissait dans son comté d'une grande popularité, parce qu'il montra toujours le plus vif intérêt aux questions agricoles et que, cultivateur lui-même, il s'occupa toujours activement des agriculteurs et de tout ce qui les concerne. Au parlement, il a pris part à tous les débats relatifs à l'agriculture et lui-même en provoqua plus d'un sur des sujets intéressants et pratiques.

Aussi les agriculteurs — comme les ouvriers du reste — l'ont-ils toujours reconnu comme leur ami, leur collaborateur, l'intrépide champion de leur cause. M. Joseph Forget, ex-président des "fermiers-unis," disait un jour du chef de l'opposition: "*Bien que je ne sois pas électeur du comté des Deux-Montagnes, j'aime Arthur Sauvé comme s'il était mon enfant. Il y a longtemps qu'il m'intéresse. Journaliste et député, il n'a jamais cessé de s'occuper des questions agricoles. Il s'en est fait une spécialité, non par intérêt personnel et politique, mais par goût, par amour pour le sol de sa patrie, par respect pour la classe de son père, par admiration pour l'œuvre admirable de l'agriculture. C'est un des plus sincères, un des plus vrais, un des meilleurs amis du peuple*".

Le député des Deux-Montagnes réside à Saint-Benoît, au cœur même de son comté natal, qu'il représente à la Législature. Là, il s'intéresse à l'agriculture qu'il a toujours aimée. Il a même remporté de nombreux prix aux expositions agricoles pour ses chevaux de race et ses Plymouth Rocks. Il fut pendant plusieurs années directeur de la Société d'Agriculture de son comté, et actuellement il est le maire de son village. Aux dernières élections provinciales, il eut la satisfaction de voir sa paroisse presqu'unanime pour lui.

M. Sauvé a épousé mademoiselle Marie-Louise Lachaîne, fille de feu le notaire Lachaîne, de Saint-Jérôme. Il a quatre enfants : Mercédès (Mme Armand Rochon), Paul, Gustave et Pauline.

TEMOIGNAGES UNANIMES

M. Sauvé continue son œuvre sans se lasser. Il remporte des succès dont on ne saurait amoindrir la portée: le peuple aime les lutteurs et les courageux.

Au lendemain de la première session de 1922, l'hon. M. Taschereau, plus enclin à mépriser qu'à féliciter, fut cependant obligé de rendre ce témoignage à M. Sauvé : "**Le chef de l'opposition a fait un travail de géant et il a rendu service à sa province**".

A des hommes d'airain comme M. Sauvé, tout bon citoyen doit son respect, son estime, son admiration, son concours.

Il serait intéressant de réunir tous les témoignages d'appréciation rendus par la presse canadienne à l'œuvre patriotique accomplie par M. Sauvé. Comme il faut nous limiter, nous en avons extrait quelques-uns, de journaux de toute nuance politique, que nous soumettons à la considération des citoyens de cette province.

"POUR MA RACE ET MA PROVINCE"

(La *Vérité*)

M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition, ayant à rétablir les faits au sujet d'une inexactitude publiée dans un journal, a terminé ses remarques par cette fière déclaration :

"Qu'on se le tienne pour dit. Je suis de ma race et de ma province, je vénère leurs traditions, et c'est à ce titre, c'est pour suivre l'exemple des plus grands patriotes de ma race, prêtres et laïques, que mes concitoyens d'autre origine pourront compter sur ma loyauté, mon respect et mon esprit de justice. Quant à ceux qui, par tactique, m'accusent de violence pour se donner l'occasion de m'injurier, je ne craindrais pas de les rencontrer, bien que je désire ardemment discuter sans animosité les questions qui nous seront soumises. Avant de m'accuser de violence, qu'on cite donc mes paroles.

"Quelles que soient les amitiés, je ne permettrai pas que l'on défigure ma pensée sur des questions primordiales. Je veux être un adversaire probe et honnête. Je le répète, c'est à ma province que je veux consacrer mes efforts, c'est à mes concitoyens que je veux être utile, c'est à Dieu que je veux être soumis. Mon motto, le voici :

"A genoux devant Dieu, à l'œuvre pour ma province, debout devant les hommes".

Il ne nous est pas donné souvent d'entendre un homme public parler aussi ouvertement en patriote et en catholique.

(18 novembre 1916.)

SON ESPRIT PUBLIC

(Le *Sorelois*)

Les paroles de l'hon. M. Turgeon à l'adresse de M. Sauvé sont actuellement dans toutes les bouches. Le président du Conseil législatif n'a fait que traduire spontanément le sentiment populaire à l'égard d'un lutteur aussi intéressant que vaillant.

Il est impossible de s'imaginer la somme de travail et la puissance d'énergie que doit déployer le chef de l'opposition à Québec, pour accomplir la tâche qu'il a acceptée.

Plus d'un se serait découragé, et de guerre lasse, aurait laissé le gouvernement agir à sa guise, tripoter les affaires publiques n'importe comment, et aurait dit à la province de Québec: Puisque tu n'as pas voulu donner au gouvernement de ton choix une opposition raisonnable en nombre, subis les conséquences de ton acte.

M. Sauvé n'a pas voulu prendre cette alternative plus facile de laisser faire. Dès l'ouverture de la session, il a pris une ligne de conduite dont il ne s'est pas départi depuis. Il a bataillé ferme, sans parti pris, sans partisannerie, mais avec le souci continuel de donner à sa province toute la somme de son travail, toutes les ressources de son talent et toutes les énergies de son cœur.

Son action, inspirée par le patriotisme et l'esprit public, est déjà féconde. Malgré son immense majorité, le gouvernement est constamment obligé de compter avec le chef de l'opposition: et les critiques et les suggestions de ce dernier sont toujours si justes que le gouvernement est forcé d'être sage malgré lui.

La province de Québec comprendra-t-elle ce que M. Sauvé fait pour elle ? Ses compatriotes apprécieront-ils son dévouement ? Nous osons le croire et l'avenir le dira. Nous faisons des vœux pour que la reconnaissance du public ne soit pas trop tardive, et que M. Sauvé, qui le mérite tant, en goûte bientôt les doux effets; la province de Québec sera la première à en bénéficier."

(22 décembre 1916.)

INTÉGRITÉ INCONTESTABLE

(La *Semaine*)

M. Sauvé n'est pas une personnalité ordinaire. Par son travail, son jugement, sa largeur de vue, son amour de l'étude et son esprit de recherches, il occupe aujourd'hui une place à part. Et toutes ces qua-

lités au service d'une intégrité incontestable font du député des Deux-Montagnes un homme très utile à sa province et peut-être indispensable dans cette phase critique de l'histoire du parti conservateur.

(Juin 1916.)

LUTTEUR INTRÉPIDE

(L'*Evénement*)

Parmi les députés de l'opposition provinciale, qui ont fait contre le gouvernement Gouin et sa majorité docile, une lutte si courageuse et si méritoire, en ces derniers temps, il n'en est point qui l'emportent sur M. Sauvé, le député des Deux-Montagnes, pour le labeur persévérant, la compétence générale et l'efficacité militante.

Nous l'avons vu à l'œuvre. Nous l'avons suivi d'un regard attentif, depuis ses débuts comme journaliste, jusqu'à ses débuts et à l'agrandissement de son rôle comme député. Et nous pouvons déclarer en toute sincérité qu'à nos yeux il est en ce moment l'un des hommes qui font le plus d'honneur à l'opposition et au parti conservateur.

(18 mai 1916.)

LARGEUR DE VUE

(La *Presse*)

Un confrère libéral a signalé avec à propos la largeur de vue que M. Arthur Sauvé a manifesté en assistant au déjeuner offert récemment Québec, par l'hon. M. Taschereau au premier ministre du Canada, sans craindre de déplaire à quelques partisans trop farouches.

L'hon. M. King a très aimablement apprécié la présence de M. Sauvé à la table d'honneur. "Je suis particulièrement heureux", dit-il, "de voir à cette table, le chef de l'opposition à la Législature, M. Sauvé. Je connais les devoirs d'un chef d'opposition et je sais qu'il peut rendre de grands services au gouvernement d'un pays. Je souhaite que celui qui occupe ce poste dans votre parlement continue à s'acquitter de sa tâche avec succès".

L'hon. M. Taschereau, qui avait gracieusement invité M. Sauvé, mérite d'en être félicité.

Messieurs King, Taschereau et Sauvé ont donné là un bel exemple de largeur de vue. Les trois chefs politiques ont également montré que le fanatisme ne doit plus donner à nos mœurs politiques ce caractère de violence et d'étroitesse de vue, qui, dans le passé, a causé tant de désordres, de querelles et de rancœurs profondément regrettables. N'a-t-on pas, chez les dirigeants de la politique ou chez les organisateurs, trop compté sur le fanatisme des foules, pour assurer un succès de tréteaux ou un triomphe électoral ? Cette méthode malheureuse, admise et appréciée en temps d'élections, devrait être sévèrement jugée en toute circonstance. Fort heureusement, ces mœurs rudes tendent

à disparaître. Il y a encore des incidents regrettables, mais beaucoup moins qu'autrefois. Souhaitons d'en être désormais exempts.

(8 mars 1922.)

"CHRÉTIEN ET COURAGEUX"

(Le *Devoir*)

M. Sauvé — dont on a dit, à tort, croyons-nous, que chez lui le critique surpasse le dogmatique — M. Sauvé a réparé, cette année, la faute commise par nos législateurs catholiques. Et il l'a fait dès le début de la session, période la mieux choisie pour rappeler les notions préliminaires de sa thèse : "Le législateur humain est soumis aux lois immuables du Législateur suprême".

"Nous sommes réunis... pour édicter des lois saines en vue du bien et du progrès de la société, des lois qui devraient protéger les droits naturels des familles et des associations légitimes; pour respecter et faire respecter les droits de la propriété privée, son inviolabilité et ses pouvoirs de transmission... En un mot, nous sommes ici pour donner à l'autorité civile les moyens de gouverner la société et d'assurer le bien temporel de notre peuple. Tenant cette autorité de Dieu d'abord, *et des hommes, notre travail doit être à la hauteur de notre devoir."*

Voilà qui est chrétien et courageux, malgré les sourires de pitié blasée, qui, à l'audition de cet exposé de principes, ont pu effleurer les lèvres de certaines gens, pour qui nos députés ne sont que les dispensateurs conditionnels du patronage politique et les automates à voter toutes les lois du parti au pouvoir.

Cette réparation des droits du Législateur suprême, que nous devons à M. Sauvé, redonne sa place à Dieu dans notre *législature.* Puisse ce geste être imité par notre premier ministre.

Le vœu exprimé, au début de la session, par le chef de l'opposition pourrait, sans provoquer de malaise social, croyons-nous, être exaucé par le cabinet ou par la législature. Il tend à combattre le laïcisme que pratique notre législature, — à son insu, voulons-nous espérer. — *"forme actuelle de cette impiété qui, au plus grand détriment des peuples, prétend bannir des sociétés toute trace de religion et toute intervention de l'Église —" suivant les propres termes du cardinal secrétaire d'État actuel.*

"Si dans cette législature de notre vieille province de Québec où Dieu, par ses missionnaires marqua si bien son geste, nous ne sommes pas tenus — fait assez singulier — comme au Parlement canadien et même comme au Conseil législatif, de réciter une modeste prière à l'ouverture de nos séances, la Chambre me permettra, au début de nos travaux, de me joindre au représentant de Sa Majesté pour demander au Souverain Maître d'éclairer nos délibérations."

En quoi la prière quotidienne récitée à l'ouverture des séances de la législature empêcherait-elle nos députés de régler consciencieusement et utilement l'amas de questions et de problèmes qu'annoncent le discours du trône pour la session actuelle ? En quoi cette invocation à Dieu nuirait-elle même au parti qui possède actuellement le

pouvoir, advenant les élections provinciales à la suite de cette session? Nous nous le demandons et nous le demandons à M. Taschereau lui-même. — Wilfrid GUÉRIN.

(4 novembre 1922.)

UN REMONTEUR DE MORAL

(La *Patrie*)

En Chambre, M. Sauvé écouta d'abord, s'appliquant à se rendre le pied bien marin sur ce pont si nouveau et parfois si mouvant; il s'imprégna lentement mais sûrement de l'ambiance et il ne commit pas l'erreur trop commune de négliger les comités où, de fait, s'élaborent la vraie lettre et le vrai esprit de nos lois. Il se spécialisa, par intuition et par entraînement acquis, à l'agriculture et à ses embranchements, ce qui est, à la vérité, le noyau même de nos intérêts les plus essentiels et comprend les trois quarts de notre activité administrative, etc. C'était là n'est-ce pas, dans une province essentiellement agricole une spécialité bien vaste et bien méritoire que se donnait M. Sauvé. Mais, il ne fit pas que se la donner: il fut rapidement un maître, une autorité reconnue.

Entre temps, déjà riche en connaissances générales et approfondies sur tout notre passé politique, déjà bien armé par ses travaux en journalisme, M. Sauvé augmentait le tout par un travail sérieux, constant et au point. Ce qui fait qu'en ces dernières années surtout, il a pu parler en toute connaissance et efficacité, sur les questions les plus diverses, même quand elles surgissaient à l'improviste.

Aux yeux du parti conservateur, M. Sauvé a aussi le prestige de l'homme qui n'a jamais été plus actif et plus optimiste qu'aux jours de crise et de malheur. C'est, essentiellement un remonteur de moral; comme feu l'honorable Pope, il croit qu'il n'est rien comme une fiévreuse activité de reconstruction pour atténuer les ennuis de la défaite. "What are we going to do now?" demandait en larmoyant un Irlandais de Compton au lendemain de l'affaire du Pacifique. — "Spit in our hands and try to be up, on due time to the job of resuming business at the old stand. "Ce sont là les maximes chères à M. Sauvé, et qu'il n'a jamais cessé de faire ou d'essayer de faire comprendre et pratiquer. Sa combativité a ceci d'aimable que si constante et poussée qu'elle puisse être, elle ne comporte pas la nécessité d'être rude, injuste, déloyale pour l'adversaire. Nous savons personnellement que M. Sauvé n'a pas eu un ennemi de l'autre côté de la Chambre."

(1916.)

OPINION D'UN ORGANE LIBÉRAL

(Le *Bulletin*)

Il convient de féliciter M. Arthur Sauvé, chef de l'opposition à Québec, d'avoir défendu comme il l'a fait, l'autonomie de Montréal, dans sa réplique de jeudi soir, à la Chambre.

M. Sauvé a déclaré que le nouveau régime imposé aux contribuables de Montréal n'était ni plus ni moins que le renversement de notre système constitutionnel, et sur ce point, comme sur bien d'autres, il a eu raison.

M. Sauvé trouve autocratiques à l'extrême les pouvoirs conférés à la nouvelle commission administrative et les contribuables lui seront reconnaissants de l'attitude qu'il a prise dans l'occurrence.

(Le *Bulletin.*)

Le chef de l'opposition de Québec, M. Arthur Sauvé, est un travailleur et un parfait honnête homme.

Il fait son devoir de chef de l'opposition, critique lorsqu'il juge en conscience qu'il doit le faire, approuve lorsque le gouvernement propose des mesures que le chef de l'opposition regarde justes et équitables et progressives.

(Le *Bulletin.*)

La Chambre de Québec traverse une période d'agitation qui marque presque toujours la fin d'un parlement. Chaque jour l'opposition se porte vigoureusement à l'assaut des forteresses ministérielles.

Sans doute elle est repoussée, mais non sans avoir quelquefois porté de rudes coups. Au point de vue numérique, ses forces sont tellement disproportionnées de celles de son adversaire, qu'elle ne peut offrir une longue résistance. Mais on combat vaillamment. Le leader, M. Sauvé, se distingue particulièrement à l'attaque. Il se porte sur tous les points.

On peut ne pas approuver sa tactique, tous ses moyens de faire la lutte. On ne refusera pas de lui reconnaître un courage et une assiduité au travail dont ont fait preuve peu de ses prédécesseurs et qui ne sont surpassés par personne, à l'heure présente, dans la Chambre d'assemblée.

Les ministres ont beaucoup d'importants devoirs à remplir, mais chacun d'eux n'a que son ministère à défendre. M. Sauvé doit au contraire étudier, se faire rendre compte soigneusement des actes de tous les ministères pour ensuite en faire la critique, s'il y a lieu et... s'il n'y a pas lieu également. Il n'y a pas un seul député qui soit plus occupé que lui dans la Chambre. On n'en trouverait pas davantage au Conseil législatif.

Il sait, comme tout le monde, au reste, car c'est aujourd'hui un secret de polichinelle, que les élections générales auront lieu immédiatement après la prorogation des Chambres, que le gouvernement peut et va certainement faire coïncider avec l'époque des fêtes du Jour de l'An.

La Commission royale dans l'affaire Garneau dont il veut soumettre le rapport avant la clôture de la session ne saurait siéger plus d'une quinzaine de jours encore, et les travaux du parlement, par des séances de jour et de soir, peuvent être expédiés rapidement.

Par conséquent, M. Sauvé se hâte de s'outiller pour la campagne qu'il veut mener activement, malgré ses faibles ressources. S'il ne

peut conquérir le pouvoir, il va essayer de se constituer un groupe assez puissant pour bien surveiller les affaires publiques et protéger le peuple contre l'autocratie des administrateurs, du haut en bas de l'échelle.

On est rendu aujourd'hui à un tel point d'autorité que les fonctionnaires eux-mêmes se croient les maîtres absolus de la province. Ils traitent tout le monde avec une arrogance ou un air de mépris qui pourrait bien faire descendre leurs maîtres du trône. L'histoire n'est pas sans précédent. Plusieurs de nos chefs ont malheureusement aussi la même faiblesse. Dans tous les cas, si l'on ne le sait pas, il est grand temps qu'on le sache. Le mot "autoritaire" est aujourd'hui dans toutes les bouches et on ne doit pas ignorer ce que cela signifie. Il faut donc s'empresser d'opérer un changement. Un homme averti en vaut deux. — Un LIBÉRAL.

(Le *Bulletin*, 3 déc. 1922.)

GÉNÉRAL DE PREMIER ORDRE

(Le *Droit*)

Le chef de l'opposition provinciale dans Québec, M. Arthur Sauvé, est un excellent homme, un travailleur ardu, et qui ferait un général de premier ordre.

Le travail que M. Sauvé a accompli à la législature provinciale est une œuvre de géant et, comme le maréchal Ney après la retraite de la Moscowa, il remplit toutes les charges. Il compulse des rapports, étudie des projets de loi secs et arides, questionne le gouvernement, distribue ses commandements, examine des dossiers et il cherche à rendre le ministère conscient de ses devoirs et des services qu'attend le peuple de lui. Son plaidoyer de Hull contre les lois arbitraires et vexatoires du gouvernement, contre ses erreurs dans l'administration de la justice, contre la Commission des liqueurs, a été bien accueilli de l'auditoire.

Son but est d'obtenir pour toutes les classes de la population une part équitable de la représentation. Dans le ministère de la province de Québec tous les membres appartiennent au barreau à l'exception du ministre de l'agriculture, l'hon. M. Caron, et M. Sauvé croit que les avocats ont quelque peu empiété sur le droit des autres groupements sociaux. Les quatre ministres sans portefeuille : MM. Kaine, Moreau, Pérodeau et Lacombe ne sont pas avocats, mais la mesure d'influence qu'ils possèdent est plutôt restreinte. Même le ministre du travail est un avocat.

Une chose certaine, c'est que pour le gouvernement libéral québécois tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Quant à M. Sauvé, il accomplit certainement, grâce à son travail et à son activité, une œuvre patriotique en signalant à ceux qui conduisent la barque des affaires provinciales les écueils qui gisent à fleur d'onde, et en prenant comme il l'a fait hier, la cause de l'ouvrier qui, avec le cultivateur, forme la partie la plus forte de nos espérances nationales.— (28 juillet 1922.) Fulgence CHARPENTIER.

QUAND IL SERA PREMIER MINISTRE

(Le *Quebec Chronicle*)

Nous avons déjà eu l'occasion de rappeler à nos lecteurs le véritable talent apporté par le chef de l'opposition dans cette province à une tâche d'une difficulté quasi impossible, un talent pour lequel il ne reçoit pas le crédit de ceux qui sont en position de juger des résultats qu'il peut produire dans les conditions désavantageuses dans lesquelles il est forcé de lutter. La contribution de M. Sauvé au débat sur le budget fournit une preuve nouvelle et concluante de la force de ce talent. D'ordinaire la tâche première de la critique financière était dévolue à M. Gault, mais jeudi, elle fut assumée par le chef lui-même, qui exposa d'une façon remarquable les points faibles de l'armure du trésorier de la province, quoi qu'ils fussent habilement déguisés. De fait, c'est la première critique financière approfondie à laquelle le gouvernement ait eu à faire face depuis de nombreuses sessions.

Considérons la grandeur de l'entreprise d'avoir à faire face à tout un parlement, seul pour discuter chaque question qui peut être soulevée dans un débat au cours d'une session: voilà cependant la perspective du travail de M. Sauvé. Il est peu de débats dans lesquels il n'ait pas une critique intelligente à offrir et ce qui est étonnant, ce n'est pas qu'il pourrait faire mieux, mais c'est qu'il fasse la moitié aussi bien. Les membres du cabinet, de leurs sièges ministériels, apparaissent figures imposantes, mais placez n'importe qui d'entre eux dans les chaussures du chef de l'opposition et voyez le succès qu'il va remporter.

S'il arrive que M. Sauvé soit chargé de la formation d'un ministère, ce ne sera pas son parti, mais toute la province qui retirera avantage d'une réorganisation de toute l'activité gouvernementale qu'aucun premier ministre n'ait eu jusqu'ici à entreprendre.

(8 février, 1919)



Pour sa province et ses Concitoyens

Personne autant que M. Sauvé dans notre province n'a été appelé à se prononcer sur chacune des questions qui intéressent notre province. Un jugement sûr, une documentation complète, un patriotisme ardent, un esprit public toujours à l'éveil lui ont permis d'apprécier sûrement les mille et un événements de notre vie politique, nationale et religieuse. Dans ses écrits, dans ses discours, il a exposé sa manière de voir franchement, sans périphrase ni détours.

L'œuvre oratoire de M. Sauvé est considérable. Il a porté la parole à de vastes assemblées dans toutes les parties de la province. Depuis qu'il siège à la Législature, il a étudié, analysé, disséqué, approuvé ou dénoncé les divers projets soumis à la considération des représentants du peuple.

En critiquant la mauvaise administration, le chef de l'opposition a lancé des idées constructives. En découvrant le mal, il suggère le remède. En dénonçant les abus, il indique les réformes à accomplir.

Les pages qui vont suivre sont tirées des écrits et des discours de M. Sauvé. En les parcourant, on ne peut pas ne pas être frappé de la noblesse de ses sentiments, de l'étendue de ses connaissances, de la justesse de ses idées, de la sûreté de sa doctrine, du patriotisme éclairé et pratique de son programme. Ses idées vivantes et agissantes, traditionnelles et progressives, constituent le code des saines libertés populaires. Mises à exécution par un ministère dirigé par M. Sauvé, elles feront du Québec, une province heureuse, prospère, qui, par l'entente entre les races et les croyances, la collaboration harmonieuse des différentes races, l'utilisation des compétences, l'encouragement à l'initiative individuelle, le respect des droits du citoyen et de l'autonomie des pouvoirs municipaux, l'exploitation judicieuse de nos ressources innombrables, le développement normal de nos institutions, marchera noblement, loyalement vers la réalisation de ses destinées immortelles.

LA POLITIQUE CANADIENNE

"Je comprends que les dirigeants de la politique d'une province canadienne ont aussi des responsabilités touchant les intérêts du Domi-

nion. Je sais que dans le passé des premiers ministres provinciaux ont prêché l'annexion du Canada aux États-Unis. Pour ma part je l'ai dit et je le répète, je suis avec Cartier et Macdonald : "Canadien avant tout". Ma devise est : "Le Canada aux Canadiens et les Canadiens au Canada". Je veux que le développement des richesses du Canada soit au bénéfice de la nation canadienne et que les Canadiens consacrent leurs talents, leur force, leurs énergies et leurs activités au bien, à la fortune et à la grandeur de leur pays.

N'engageons pas notre pays dans une politique contraire aux intérêts du Canada et qui répugne aux sentiments de sa population. Soyons protectionnistes en tout et partout. Ne protégeons pas rien que les manufacturiers, les industriels, les capitalistes mais tout le pays et toutes les classes. Soyons des protecteurs du Canada contre tous ceux qui veulent s'en servir à son détriment. Voilà comment je suis protectionniste. Respectons les droits du capital et du travail, du producteur et du consommateur, pour le bien du pays et le bonheur de la société.

Sachons reconnaître comme des braves les devoirs que nous imposent notre constitution, notre allégeance, notre position. Sachons bien ce que nous sommes et gardons-nous de reculer quand notre devoir nous commande d'agir. L'empire auquel nous appartenons est grand, le plus grand du monde. Notre devoir est de le respecter, de lui être loyal et de l'apprécier, non pas aveuglément, mais avec bon sens et justice.

Le Canada doit rester aux Canadiens qui l'ont fondé et à ceux qui l'ont conquis ou adopté. C'est ma conviction et je la crois respectable. Je partage les mêmes sentiments pour ma province. Je veux de plus qu'elle reste la province des Canadiens français, dirigée, conduite, administrée, développée par nous, suivant nos intérêts propres, sans injustice pour les autres et sans préjudice pour notre pays".

(Arthur Sauvé, à Saint-Roch de Québec, 15 août 1921.)

NÉCESSITÉ DE LA POLITIQUE

La politique est une des premières nécessités de la civilisation, du progrès et du bonheur terrestre d'un peuple. Elle est à la base de notre organisme social et économique. Donc il convient que nos dirigeants s'en occupent convenablement, après étude sérieuse des ressources, des besoins du pays et de sa population. C'est une étude vaste, intéressante. Elle s'impose à tout homme intelligent, désireux de remplir les desseins de Dieu dans son pays, c'est-à-dire être bon citoyen et servir sa patrie suivant les talents et les aptitudes que la Providence lui a donnés. On ne peut sortir de là, sans invoquer de faux prétextes ou un mépris confondant la chose elle-même avec les hommes qui en abusent.

On ne retrouve dans la politique que les travers et les faiblesses dont souffre notre société dans toutes ces classes ou professions. Mépriser la politique, c'est porter atteinte à nos institutions, à tout notre organisme social ou politique. Les plus grands coupables ne sont-ils

pas les dirigeants chargés de dire la vérité au peuple et aux législateurs, et qui sèment le mensonge pour excuser le crime ou cachent les coupables par leur silence ?

Les indifférents dégoûtés, comme les complices, sont les plus grands coupables. Rester indifférent ou silencieux devant la faute, le crime d'un législateur, ou devant le travail et le courage d'un honnête homme de la vie publique, n'est-ce pas être coupable ? Le peuple est trompé. Il n'est pas dirigé comme il devrait l'être. Sachant cela ou le soupçonnant, le peuple tente de se délivrer de ses exploiteurs et de se conduire à sa guise. Si vous ne voulez pas de gouvernement de caste ou de classe, que nos dirigeants se montrent soucieux de la vérité, de l'intérêt public, plus respectueux du peuple. Il y a dans toutes les classes des compétences qui devraient faire partie des grands conseils de la nation, des gouvernements, suivant une équitable proportion. M. Taschereau qui ne veut pas de parti de classes devrait commencer par ne pas avoir un gouvernement de classe.

La politique, vue sous son vrai jour, est entraînante, captivante, c'est l'étude de la sociologie, de la philosophie sociale, "la connaissance de la nature humaine", l'art de gouverner, la science des constitutions, des richesses et des besoins d'un pays et de sa population. Les meilleurs cerveaux de tous les pays s'en sont occupés, depuis la république idéale de Platon.

(A Lachine, 19 mai 1921.)

LA PROBITÉ EN POLITIQUE

A ceux qui veulent livrer leurs activités à la politique provinciale, je dirai : Si vous avez l'intention d'entacher votre carrière politique de quelques manœuvres malhonnêtes, restez chez vous, car la province, comme la société, a besoin d'honnêtes gens pour la diriger et l'administrer. Si vous avez l'intention de compromettre votre parti par des actes scandaleux, restez chez vous, car les chefs de ce parti n'ont besoin que de collaborateurs consciencieux et honorables. Si vous voulez faire de la politique en trompant le peuple, par toutes sortes de mensonges, de subterfuges et de péculats, restez chez vous, car le peuple a besoin d'hommes sincères, le peuple veut la justice et la vérité.

Il y a déjà plusieurs années que je siège à la législature de Québec, et le plus grand titre auquel je tiens pour ma famille et ma race, le titre qui m'honore le plus, c'est que je puis me rendre compte que, si je n'ai pas eu de grands talents à mettre au service de ma province, je lui ai donné tout mon cœur, toute mon énergie, sans jamais entacher ma conduite dans des compromissions malhonnêtes et déshonorantes. Enfant du peuple fut mon titre de début, homme du peuple, voilà comment je suis fier de me proclamer aujourd'hui devant vous. Et je demande à Dieu, le seul maître que j'adore, de me donner la force de continuer ainsi ma carrière.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

NOTRE PROVINCE

Notre province vaut bien la peine que ses meilleurs citoyens s'occupent de ses problèmes, de son administration, de sa législation, de ses progrès.

C'est la plus étendue des neuf provinces de la Confédération canadienne, grâce à l'Ungava que lui a concédé le gouvernement fédéral en 1912. La superficie est de 703,653 milles carrés. La superficie organisée en municipalités est de près de 24,000,000 d'acres. Vous connaissez ses richesses; elles sont les plus belles, les plus variées, les plus abondantes du monde: fleuves géants, rivières et lacs, canaux, terres arables, forêts, mines, pêcheries, nous avons tout cela en abondance. Environ un huitième de ce territoire est peuplé. Sa population est tout près de 3,000,000 et comprend environ aussi 38,000 familles. La population rurale, (154,591), malheureusement s'est laissée dépasser par la population urbaine, qui est environ de 1,250,000. Il y a 18 cités, 80 villes et 220 villages incorporés. Plus de 80 pour cent de la population est de langue française et 86 pour cent de religion catholique.

C'est pour conserver nos traditions religieuses et nationales; c'est pour garder intactes nos institutions, notre langue, nos lois; c'est pour assurer notre survivance nationale, que Georges-Étienne Cartier exigea la Confédération au lieu de l'Union législative. Notre Législature de Québec a été créée par Cartier pour nous permettre de faire nos propres lois concernant tout ce qui peut assurer la conservation et le développement de nos institutions, de notre domaine à nous, de ce sol unique au monde qu'est la terre française de l'Amérique du Nord.

Donc, elle vaut bien la peine que le Canadien français s'en occupe et cherche à lui donner toute l'importance possible, à en retirer le plus grand bénéfice pour sa province; elle vaut bien la peine que le Canadien français, digne de ce nom, doué de quelques talents, soucieux de son devoir civique, mette un frein à la corruption, aux abus de pouvoir et cherche les meilleures méthodes d'administration.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

NOTRE PROVINCE, MAISON PATERNELLE DE NOTRE RACE

Je veux que notre province soit considérée comme la maison paternelle de notre race, puisqu'elle en est le berceau et le foyer de sa civilisation, la gardienne de ses traditions les plus pures, les plus glorieuses, les plus essentielles à son existence. Je veux que la province de Québec reste ce qu'elle a été et ce qu'elle doit être dans tous les domaines : religieux, national et économique. Je veux qu'ici, dans cette province, ce soit autant que possible, mais sans injustice pour nos concitoyens d'autres origines, la nationalité canadienne-française qui affirme son influence, sa prépondérance dans la direction de nos organisations économiques, car, c'est dans la vie économique, c'est dans l'ac-

tion matérielle que l'influence de notre nationalité est la plus affectée et c'est par cette faiblesse que l'on réussit à s'emparer de notre richesse et à diminuer notre influence.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

La province de Québec doit rester aux Canadiens français avec le maintien intégral de son caractère, de ses traditions et de ses forces nationales. Nous devons développer notre influence économique et diriger notre énergie vers la possession et le développement de nos richesses. Capitalisons l'épargne populaire pour atteindre ce résultat. Notre province, sous ce rapport, n'est pas ce qu'elle devrait être; elle subit aujourd'hui une influence qui nous affaiblit sérieusement et nous empêche de commander en des circonstances vitales. Commençons par ne pas laisser envahir notre propre maison.

Les dirigeants de notre peuple sont-ils tous dignes de leur titre et à la hauteur de leur mission ? Ont-ils tous la valeur morale et intellectuelle pour accomplir sans danger leur tâche ? Notre éducation nationale est-elle complète ? Enseigne-t-on suffisamment à nos enfants la vie nationale, le devoir social, l'esprit civique ? Nos dirigeants enseignent-ils tous la vérité au peuple ? Ne cherche-t-on pas à le tromper par toutes sortes de combinaisons et d'expédients ? Que fait-on pour éclairer le peuple sur les questions publiques ?

(A Saint-André-Avellin, 26 juin 1921.)

AUTONOMIE PROVINCIALE

Si le Canada doit être aux Canadiens, la province doit être à nous. Pour cela, il faut des hommes à la Législature, des électeurs éclairés, des compétences actives, capables d'utiliser l'épargne populaire dans le développement de nos richesses naturelles. Mais gardons-nous d'être injustes pour nos autres concitoyens. Justice, *fair-play*, pas de compromission!

M. Bourassa disait en 1912 : "Les dangers que nous devons éviter sont la fusion et l'isolement. Nous devons chercher tous les terrains communs où il nous est possible de donner la main à nos concitoyens anglais, sans faillir à notre dignité et sans altérer notre individualité nationale... Évitons de demeurer ou de tomber dans un provincialisme trop étroit; résistons aux empiétements d'un fédéralisme trop absorbant. Conservons dans le domaine provincial tout ce qui est essentiel au maintien de notre caractère national".

Cette politique fait partie de mon programme et j'entends y rester sincèrement fidèle. Je veux respecter le régime fédératif de la Confédération et ne mettre aucune entrave au bon fonctionnement du régime fédéral, tout comme j'entends rester fidèle à la couronne britannique et à mon serment d'allégeance, mais sans me croire obligé de le proclamer à tous propos et hors de propos, puis sans porter atteinte à l'autonomie provinciale que je veux conserver.

(A Lachine, 19 mai 1921.)

MAINTIEN DE NOS TRADITIONS

Au couronnement du roi d'Angleterre, les lords qui entourent le trône s'approchent du nouveau monarque, puis portant respectueusement la main sur sa couronne, et dans le vieux français de Guillaume, ils prêtent ce serment solennel : "Je maintiendrai". C'est au nom du peuple anglais tout entier, que ces vieux gardiens de l'empire protestent de leur fidélité à la dynastie et à ses antiques traditions. C'est votre magnifique manifestation qui me fait rappeler cette parole que rapportait un grand orateur de la chaire canadienne.

En effet, n'est-ce pas au grand jour de notre fête nationale que nous devons, nous aussi, Canadiens français, renouveler ce serment solennel : "Je maintiendrai ?"

N'est-ce pas pour maintenir nos institutions, notre langue et nos lois, que Ludger Duvernay et ses amis fondèrent la société Saint-Jean-Baptiste ? Si c'est par fidélité, par respect à ses traditions que l'Angleterre pratique encore dans la langue primitive des fondateurs de son empire, cette coutume dans le couronnement royal, comment s'étonner que les Canadiens français, dont "l'histoire est une épopée des plus brillants exploits", que les fils vigoureux de Jacques Cartier qui s'empara du pays au nom de la France et du Christ, soient fiers de renouveler pieusement chaque année, leur serment de fidélité à la foi de leurs pères et aux traditions qui assurent leur survivance.

Ah ! oui, cher Canada, "terre de nos aïeux, toi dont le front est ceint de fleurons glorieux", je suis fier d'être venu ici me joindre à mes frères de race pour jurer moi aussi, la main sur la couronne de nos martyrs de la foi et de la race française au Canada, que je maintiendrai haut et ferme les plus nobles traditions de mes pères et que je les défendrai au prix de mon sang.

(A Saint-André-Avellin, 26 juin 1921.)

L'OEUVRE DE NOTRE CLERGÉ

Le clergé catholique fut le grand facteur dans l'organisation, le développement et la civilisation de la colonie. Il fut toujours le véritable père des Canadiens français. Il est à la tête de toutes les œuvres sociales et de toutes les plus belles initiatives. Sans le clergé que se serait-il fait et que se ferait-il encore pour la société ?

(A Saint-André-Avellin, 26 juin 1921.)

OTTAWA ET QUÉBEC

M. Taschereau m'a blâmé d'avoir séparé le domaine provincial du domaine fédéral. N'avais-je pas raison ? Je voulais donner à mon parti une autonomie conforme à celle que confère la constitution à notre Législature. M. Taschereau a prêché l'unité. Peut-il logiquement approuver les déclarations du chef libéral d'Ottawa ? Je ne parlerai

pas de la dénonciation des fermiers par M. Taschereau ni des mamours de M. King aux fermiers de l'Ouest. En séparant le domaine provincial du domaine fédéral, je suis logique et je respecte l'esprit de la constitution. En prêchant l'unité et en acceptant la responsabilité de la politique fédérale de son parti, M. Taschereau, approuve le contraire de ce que fait son propre gouvernement à Québec et il se met dans une singulière postion.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

PAS D'INGÉRENCE INDUE

Je pose comme principe que la Législature de Québec ne doit pas s'ingérer dans l'administration générale du pays à moins de cas particuliers et je m'appuie sur Cartier qui, répondant en 1873 à ses compatriotes qui le combattaient sur la question scolaire du Nouveau-Brunswick, disait : "Vous ne devriez jamais demander que le gouvernement fédéral intervienne dans les affaires provinciales".

(A l'Association libérale-conservatrice, section anglaise, 26 mai 1922.)

Je suis contre l'ingérence de la Législature dans le domaine fédéral ou dans les affaires des autres législatures du pays. Je crois inefficace et dangereuse notre intervention dans les affaires des autres provinces du Dominion. Je crois que cette intervention ne doit se faire qu'en des cas d'importance suprême et avec l'entente et sous la direction concertée, réfléchie et unanime de nos dirigeants spirituels et temporels, car les deux, suivant le pape régnant, dans ses encycliques aux évêques belges et du Canada, ont quelque chose à dire en ces matières.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

PAS DE FANATISME

Je n'oublie pas les devoirs que comporte mon titre de citoyen britannique et je respecte mon serment d'allégeance.

Le fanatisme n'a jamais nourri mon cœur. Je hais le fanatisme parce que je le prends, chez nous comme ailleurs, pour un ennemi de la justice et du pays. Mon école politique est celle de Georges-Étienne Cartier. Je me suis efforcé de m'imprégner de son patriotisme. Si j'ai voulu et si je veux encore vouer entièrement mon temps, mon travail et mon énergie à ma province, ce n'est pas pour séparer Québec de ses sœurs de la Confédération, ni pour divorcer avec elles. Au contraire, je veux travailler encore pour que Québec soit plus que jamais un facteur économique de premier ordre dans la Confédération.

(A l'Association libérale-conservatrice, section anglaise, 26 mai 1922.)

RESPECT MUTUEL

Si nous travaillons ensemble pour l'amélioration de l'administration publique et pour une saine réorganisation politique, si nous tra-

vaillons avec esprit de justice, avec largeur de vue, en évitant les frictions de race et de religion, nous constituerons encore une fois un grand parti et notre école politique aura une influence dans tout le pays. Nous avons dans notre parti des hommes supérieurs, sachons les grouper, utiliser leurs talents non à des besognes d'égoïsme ou de faux dévouements mus par des ambitions inavouables, mais sans distinction de race ni de croyance, avec la saine conception et le complet respect des institutions, des traditions, du caractère et des besoins de notre province. Je suis Canadien français et catholique. Je n'ai honte ni de ma race ni de ma croyance. A leurs institutions j'ai voué un culte inaltérable mais je suis aussi de ces Canadiens qui connaissent leur pays et sa constitution, leurs devoirs, leurs droits, les besoins de la justice et la nécessité du respect des autres races et croyances.

A l'Association libérale-conservatrice, section anglaise, 26 mai 1922.)

LEURS APPELS AUX PRÉJUGÉS

Je dis à Ontario et à l'Université de Toronto : "N'espérez pas de meilleure entente entre la population de Québec et celle d'Ontario, si M. Taschereau et son parti continuent, pour faire sa force, à soulever tous les préjugés imaginaires contre les Anglais, surtout en temps d'élections".

Je suis Canadien français, je suis prêt à mourir pour la défense de ma race, mais je considère comme un crime dans ce pays de soulever les passions nationales pour des fins politiques et d'ameuter les deux races, l'une contre l'autre. Ni Ottawa ni un Anglais ne pourraient me faire sacrifier une parcelle des droits de ma race pour un avantage politique, mais pas un Canadien français non plus ne me fera insulter mes concitoyens de langue anglaise ou être injuste envers leur langue ou leurs croyances, pour en retirer un avantage politique. Justice, énergie, respect et vigueur valent mieux qu'injures, préjugés et abandon.

(A Terrebonne, 12 juin 1921.)

L'IMPORTANCE DES LOIS

L'élaboration des lois ne devrait-elle pas exiger du législateur toute l'attention de sa conscience et de son intelligence ? Mais la loi, c'est l'autorité qui dirige la société, le peuple, le pays, au triple point de vue social, politique et juridique. M. Chapais a dit éloquemment : "La loi doit être la raison, l'expérience et la justice, condensées et exprimées dans un texte précis, afin de servir dans l'intérêt général ou de sauvegarder les légitimes intérêts privés."

"Une bonne loi c'est un bienfait public, une mauvaise loi est un fléau public. Une bonne loi contribue puissamment au maintien de l'ordre et de l'harmonie, une mauvaise loi introduit dans la société un élément de désordre et de perturbation. Une bonne loi élève le niveau social. Une mauvaise loi le fait descendre. Une bonne loi fortifie

dans l'ordre populaire le respect de l'autorité. Une mauvaise loi y fait germer le mépris du pouvoir."

Or, qui peut dire que la législation, depuis quelques années, n'a pas fait germer le mépris populaire et n'a pas fait descendre le niveau social ?

Quand des législateurs, des sénateurs, des conseillers législatifs, des ministres, des députés, font des lois mauvaises et violent les bonnes pour édifier des fortunes scandaleuses, n'est-ce pas assez révoltant ?

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

LE DEVOIR DES LÉGISLATEURS

Nous sommes ici réunis pour auditer et vérifier sous serment les comptes du gouvernement, pour discuter consciencieusement les besoins de la nouvelle année fiscale et les améliorations que réclame notre province; pour édicter des lois saines en vue du bien et du progrès de la société, des lois qui devront "protéger les droits naturels des familles" et des associations légitimes; pour respecter et faire respecter les droits de la propriété privée, son inviolabilité et ses pouvoirs de transmission; pour autoriser l'exécutif de cette province à distribuer honorablement, honnêtement, les charges administratives — et en particulier, celle des magistrats; pour demander au gouvernement de n'imposer sur le peuple que des taxes proportionnées aux revenus des citoyens. En un mot, nous sommes ici pour donner à l'autorité civile les moyens de gouverner la société et d'assurer le bien temporel de notre peuple.

(Le 26 octobre 1922, à la Législature.)

LES DROITS DU LÉGISLATEUR SUPREME

Tenant cette autorité de Dieu d'abord et des hommes, notre travail doit être à la hauteur de notre devoir. Si dans cette Législature de notre vieille province de Québec où Dieu, par ses missionnaires, marque si bien son geste; nous ne sommes pas tenus, — fait assez singulier — comme au parlement canadien et même comme au Conseil législatif, de réciter une modeste prière à l'ouverture de nos séances, la Chambre me permettra, au début de nos travaux, de me joindre au représentant de Sa Majesté pour demander au Souverain Maître d'éclairer nos délibérations.

(Le 26 octobre 1922, à la Législature.)

LÉGISLATEURS INDIGNES

L'élaboration des lois doit exiger du législateur honnête toute l'attention de sa conscience et de son esprit. La loi, c'est l'autorité qui dirige la société. Le premier devoir du législateur est de respecter les lois qu'il fait lui-même ou qu'il fait édicter par son approbation.

Or, qui peut dire que le gouvernement a fait cela depuis quelques années? Ses mauvaises lois, ses nominations de conseillers législatifs, ses refus d'enquêtes, ses actes d'ostracisme ne sont-ils pas là pour démontrer le contraire? Les législateurs qui adoptent une loi et qui en même temps s'organisent pour la violer, dans le but de faire fortune, en profitant de sa sévérité contre le commun des mortels, font-ils leur devoir, et le gouvernement qui protège ces politiciens, ces députés, est-il digne d'éloge et de confiance?

(A Saint-Barnabé, 7 août 1921.)

CES DÉPUTÉS - NULLITÉS

Les députés réunis en session pour examiner la reddition des comptes du gouvernement, pour savoir comment les millions votés par eux, ont été dépensés, et comment le gouvernement entend dépenser les autres millions qu'il demande pour le prochain exercice; ces députés qui ne regardent jamais les comptes publics, qui s'en moquent en essayant d'étouffer les membres de l'opposition demandant des explications, font-ils leur devoir? Une session n'est-elle pas pour permettre aux représentants du peuple de contrôler les dépenses? N'est-ce pas une farce cynique que notre régime actuel? N'est-il pas temps de le changer? J'aimerais mieux un brave cultivateur qui, siégeant en Chambre, serait assez homme libre et soucieux du bien public pour se renseigner et forcer le gouvernement à dire la vérité, qu'un grand intellectuel qui se moque de toutes ces choses.

Le jour n'est pas éloigné où le peuple irrité ne pardonnera plus à ses mandataires ou à ceux qui ont charge de l'éclairer, de le tromper, de lui mentir, de spéculer sur sa bonne foi ou sa naïveté, et de s'enrichir à million à son détriment. Je compte que le peuple va m'aider efficacement à vaincre cette organisation qui l'exploite si pernicieusement. Les électeurs des comtés ruraux vont se choisir des candidats à eux et ils se chargeront de les élire, de façon à ce que ces candidats élus soient leurs hommes et non les esclaves des trusts.

(A Saint-Barnabé, 7 août 1921.)

DES AGENTS DE RÉVOLUTION

Les dirigeants qui se servent du peuple pour l'exploiter et pour servir leur fortune ou leurs schèmes, sont les pires agents de la révolution que l'on redoute.

La province, comme la société, réclame une attention plus judicieuse, plus honnête de la part de ses dirigeants.

(Le 3 février 1921, à la Législature.)

AIMONS LE PEUPLE

Le pauvre peuple, n'ayons pas peur de l'approcher, de vivre à son contact, car nous y cueillerons des idées puissantes, nécessaires, dans

l'accomplissement de nos devoirs. Walter Scott disait : "Un homme d'esprit alerte ne peut causer avec le garçon qui tient son cheval sans acquérir une nouvelle idée." Voilà une leçon pratique. Je compte donc sur le concours de nos amis, chacun dans la sphère de ses aptitudes.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

MON CREDO POLITIQUE

Je n'ai jamais craint de dire mon credo politique. Ma conduite est absolument conforme aux idées fondamentales prêchées avec succès par Lafontaine, Morin, Cartier et à l'esprit qui a prévalu dans la coalition libérale-conservatrice de 1854 et qui doit être respecté encore aujourd'hui. J'entends le respecter assez bien pour, comme par le passé, me séparer de ceux qui le violent afin de servir des prétendus besoins de circonstance ou des intérêts qui ne pourront jamais dicter ma conduite d'homme. Je ne serai jamais non plus avec les arriérés, les mesquins, les étroits, les fanatiques. Je défie qui que ce soit de démontrer que je n'ai pas été fidèle à l'école de Lafontaine-Cartier.

(A l'Académie Saint-Paul, Montréal, 16 octobre 1922.)

LA GRANDEUR DE LA TACHE

Notre parti représente une école politique, une cause nationale: celle de la fille aînée du Canada, notre chère province de Québec, foyer de nos plus belles traditions. Cette province, au double point de vue historique et économique, mérite que les meilleurs éléments de sa population et surtout la majorité s'y intéressent passionnément. Son étendue territoriale, la variété des richesses cachées dans son sol, ses forêts gigantesques, ses rivières, ses lacs et ses fleuves, sont autant de sources d'exploitations qui requièrent une étude approfondie et des activités considérables. C'est à ce travail que nous allons nous livrer, car la politique n'est pas seulement un combat douloureux et désagréable contre l'adversaire. Pour mieux apercevoir nos devoirs et notre tâche, nous devons regarder plus haut, nous devons nous élever jusqu'au sommet de la patrie canadienne.

(Au banquet de la convention, à l'hôtel Place Viger, 16 mai 1922.)

LES COMPÉTENCES

Si l'électorat nous confie la tâche de former un nouveau gouvernement, moi, pour ma part, je me charge de trouver dans les meilleurs éléments de notre population, des hommes capables de faire d'excellents ministres. Il y a dans les classes agricoles et ouvrières, dans le commerce, dans les banques, dans les professions libérales, dans la magistrature, dans le journalisme, des hommes intègres et de haute autorité qui désapprouvent le gouvernement actuel. C'est chez ceux-là que nous devons trouver des hommes compétents pour former un

ministère. Le parti conservateur ne manque pas d'hommes. Dans toutes les classes, nombreux sont ceux qui occupent les premiers rangs.

Les dirigeants qui veulent donner à leur province le service de leurs talents doivent se spécialiser dans la politique car, la province a besoin de compétences dans ses différentes branches d'administration.

Je fais donc appel à tous les meilleurs dirigeants de notre peuple, et je leur demande de s'occuper de leur politique provinciale, d'étudier les richesses, les ressources et les besoins de notre province, de s'occuper aussi des besoins de notre peuple, de le respecter ce bon peuple, de l'aimer et de lui consacrer un dévouement pur et effectif. C'est ce dévouement qui est à la base de ce patriotisme. Si vous n'aimez pas le peuple, vous n'aimez pas votre patrie et vous n'avez aucun sentiment qui vous pousse à vous dépenser pour votre pays.

(A Berthierville, 17 juillet 1921.)

UN BATAILLON D'HOMMES HONNETES

Ce que je désire c'est la collaboration de tous ceux qui veulent un changement de régime à Québec. Ce que je désire, c'est de former un bataillon d'hommes disposés à étudier profondément notre situation économique, nos questions sociales, les principales branches de l'administration de notre province, de manière à en faire des maîtres dans la politique provinciale. Ce que je désire, ce ne sont pas des coureurs de popularité, mais des hommes honnêtes, sérieux, respectueux du peuple et de ses droits.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

IL FAUT LUTTER

La politique moderne et la direction d'une certaine presse empêchent de belles intelligences d'entrer dans le mouvement et découragent, dégoûtent ceux qui y sont. Mais, il faut lutter; l'homme de bien ne recule pas devant le mal, il risque tout pour le détruire. Nous subissons un régime de fer, d'ostracisme qui est organisé pour cacher ses fautes au peuple.

(A l'Académie Saint-Paul, Montréal, 16 octobre 1922.)

LA COLLABORATION DE L'ÉLITE

Si notre province a joui et profité de la prospérité générale du pays' des hauts prix pour les produits agricoles et manufacturés, grâce "à la guerre" et au souci de notre population de faire sa part de travail, il reste des problèmes dont l'importance ne devrait échapper à la considération ni à l'étude de nos esprits les plus aptes à les solutionner. C'est pour cela que je sollicite leur collaboration et la formation d'un bataillon composé aussi de jeunes gens éclairés, aimant à réchauffer leur

cœur au foyer du patriotisme, à la flamme du devoir. Ma province les réclame et ils doivent obéir.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

L'ÉTUDE DES PROBLÈMES SOCIAUX

Les circonstances historiques et sociales, l'état des mœurs, les influences philosophiques et religieuses doivent être considérées par nos hommes publics dans l'étude de la solution de nos problèmes nationaux. Les difficultés de la vie, l'émancipation de notre jeunesse, les relations sociales, le goût du confort, des récréations, la vie chère, font les mariages plus rares et les foyers moins nombreux. Autrefois, on se mariait à 15 ou 16 ans; aujourd'hui ils sont nombreux nos célibataires de 25 à 28 ans.

J'adhère à cette éducation démocratique, "celle qui est orientée vers l'avenir et accepte les meilleures modifications survenues dans les conditions de l'existence telles que les a imposées à tous, la société actuelle", mais je veux cette éducation imprégnée d'un esprit vraiment chrétien. On abuse du mot chrétien pour cacher des faiblesses, mais ils sont très rares les actes inspirés du vrai christianisme. Il ne s'agit pas seulement de fortifier ou de développer une aristocratie de l'instruction ou de la richesse, non pas une aristocratie prétentieuse, vide d'éducation, de saine formation, mais aussi de créer une élite dans toutes les classes, élite qu'unira le christianisme contre le rationalisme qui nous ruine. Il faut se bien garder d'abuser de la religion, de la profaner pour couvrir l'erreur, les fautes et les crimes, mais n'ayons pas honte de notre foi.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

LES QUESTIONS DE RACE

Étudions les questions à la lumière des faits et de la vérité, et non à la lueur rouge du feu des passions. Étudions bien notre situation, ce qui nous appartient en propre et ce qui appartient à la grande communauté, à notre Dominion, c'est-à-dire nos droits à nous et les droits des autres.

Autant que possible, sortons nos questions de race et de religion du domaine politique.

LES BEAUX DISCOURS

Tant que l'on permettra aux parties de chacune des provinces de se servir des questions religieuses ou nationales comme chevaux de bataille électorale, les beaux discours, en temps de paix ou après décorations, ne serviront à rien.

(A Québec, 21 juin 1921)

EXPLOITEURS DE PRÉJUGÉS

C'est le parti de M. Taschereau qui a le plus exploité les préjugés de race dans notre province et qui a le plus soulevé les Canadiens contre les Anglais, non pas pour la défense des droits sacrés, mais pour se faire de la popularité. M. Taschereau n'a-t-il pas félicité le sectaire Norris de son succès au Manitoba ? — Norris n'est-il pas notre pire ennemi au Manitoba ? C'est lui qui a proscrit notre langue, qui a déchiré même le règlement Laurier de 1897. Et c'est son parti qui, dans la province de Québec, pose en gardien et en défenseur des droits de notre race, et qui fait tout, en temps d'élections, pour soulever les Canadiens contre les Anglais ; c'est ce parti qui nourrit des préjugés pour gagner des élections ; et c'est à cause de ces moyens empoisonneurs que nous pouvons si difficilement juger convenablement une situation politique et discuter sérieusement les questions qui s'y rattachent.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

LA LIMITE DES DROITS

Je soumets que si le peuple ne doit pas exiger ses droits en proclamant une souveraineté contraire aux droits essentiels du pouvoir à l'ordre public et au progrès social, l'État, par son gouvernement, ne doit pas non plus, outrepasser les siens.

(Le 26 octobre 1922, à la Législature.)

L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour faire face à la situation et pour fournir à notre province tous les moyens qu'elle réclame déjà pour rivaliser avec succès et faire bénéficier ses fils du prompt développement de toutes ses richesses, elle aura besoin d'habiles manœuvriers, de stratèges hardis, d'entrepreneurs initiés. Il nous faut aussi des munitions pour la grande lutte commerciale et industrielle qui s'annonce à l'horizon. Mobilisons nos forces morales et matérielles, améliorons énergiquement nos méthodes d'éducation, d'instruction, d'agriculture, de colonisation, d'industrie et de commerce, et c'est ainsi que notre province, préoccupée de sa grandeur morale et économique, sèmera partout le bonheur et l'abondance, assurera glorieusement la survivance de notre race et gagnera l'estime même de ses ennemis.

(Dans le *Monde Ouvrier*, mai 1916.)

NE SOYONS PAS ÉGOISTES

La province a raison d'exiger de vous bravoure et sacrifice. Vous n'avez pas le droit d'avoir de grands talents si vous ne les utilisez au bénéfice du bien public et de la société. L'égoïsme n'est pas le propre

des grandes âmes, des grandes natures. Il n'a jamais édifié les grandes renommées. Sachons combattre avec loyauté. Ne blessons inutilement ou en bas de la ceinture. Faisons école de patriotisme, de logique et de sincérité. Respectons les libéraux, mais soyons vigoureux contre le gouvernement qui a trahi le parti libéral autant que la province. Aimons le peuple et jurons de le servir avec justice.

(Au banquet de la convention, à l'hôtel Place Viger, 16 mai 1922.)

LE PROGRÈS DANS L'ORDRE

Soyons d'un patriotisme pratique, un patriotisme qui, à la lumière de l'histoire et de nos plus chères traditions, nous guidera dans la voie du progrès et de la gloire. Car tout en respectant les traditions, je ne suis pas de ceux qui ne se laissent conduire que par la "volonté des morts" et qui veulent rester enfermés, enserrés dans un traditionalisme étroit et grincheux. Il faut de l'air pour fortifier les poumons de la nation. Je suis de ceux qui comprennent la nécessité des évolutions économiques suivant les règles du christianisme, et les nouvelles données de la science et des besoins d'une civilisation progressive. C'est pourquoi, je suis de ceux qui veulent en politique comme ailleurs, améliorer, relever, agrandir, restaurer. C'est pourquoi aussi je veux que le vaillant soldat de la démocratie ait sa juste part dans le partage du mérite et de la récompense.

(Dans le *Monde Ouvrier*, mai 1916.)

JUSTICE ET ENCOURAGEMENT A TOUS

On a beau écrire et dire que la littérature nationale compte pour beaucoup dans l'accomplissement de la mission d'un peuple et qu'il importe pour l'État d'encourager tous les éléments qui peuvent constituer une littérature nationale, saine et féconde, le gouvernement ne fait rien pour l'art et notre littérature reste en friche; il récompensera plutôt le valet politique. Sous le présent régime, l'aristocratie fabriquée par la fortune ou par les pouvoirs publics est bien au-dessus de l'aristocratie de l'intelligence et du talent. On a laissé passer le centenaire de Garneau, de notre grand historien, sans songer même à ériger une statue à ce compatriote qui a fait et grandi notre réputation, notre prestige à travers les univers et les mondes; qui a fait tant pour cette cause des lettres, que Garneau lui-même appelait "la plus belle cause qui puisse occuper l'attention des sociétés". Lareau avait pourtant écrit que Garneau passerait à la postérité la tête ornée d'une couronne d'immortelles. Que l'on cesse donc de mettre de côté l'essentiel point de vue économique de la politique et de ne considérer que le plus avilisant patronage, le plus mesquin fanatisme où tout n'est que mensonge et injustice. Sachons donc faire prévaloir pour l'honneur de notre Législature, pour la bonne gouverne de notre province, pour la prospérité de nos compatriotes, une politique vraiment nationale, foncièrement patriotique, positive, large, généreuse et juste envers

tous les éléments de la société, une politique qui fasse appel aux énergies, aux initiatives, au travail, au concours de tous les citoyens de la province. Justice et encouragement au modeste ouvrier, à l'humble cultivateur, à l'homme d'affaires, à l'industriel, à l'homme de profession, à l'homme de science, à l'artiste, au littérateur, à l'historien qui tous, dans leurs sphères respectives, contribuent au progrès, à l'expansion de la renommée, à la grandeur et à la gloire de notre province.

(Le 21 mars 1910, à la Législature.)

LES PARTIS

Les partis ne sont pas infaillibles; ils se trompent et ils doivent être judicieusement jugés par l'électorat, d'après leurs mérites et d'après leurs fautes et non sous le souffle des préjugés ou d'après les couleurs politiques.

Les gouvernements ont, tour à tour, été punis. Pourquoi aujourd'hui le peuple décréterait-il que, quelles que soient ses fautes, le gouvernement du jour à Québec aura toujours le monopole du pouvoir? Ce serait le pire danger et le comble du fanatisme. Ce serait la pire condamnation des conservateurs qui ont voté déjà avec des libéraux.

(A l'Académie Saint-Paul, Montréal, 16 octobre 1922.)

UN PARTI-ECOLE

Il faut pour notre Législature un parti-école aux vues larges, au sentiment généreux, épris de saine liberté, professant le respect du citoyen, la justice égale et l'horreur de l'autocratie, tout en se gardant bien de ne pas tomber dans le précipice de la démagogie. Nous devons enseigner au peuple des vérités, des réalités. Ami du peuple, cela ne veut pas dire ennemi de telle classe.

(Au club Cartier-Macdonald, 25 avril 1922.)

LE VRAI CONSERVATEUR

Dans un discours à Southampton en 1841, lord Elgin traçait un programme conservateur qui se développa et qui fut suivi jusqu'à la Confédération. "Je suis conservateur, dit-il, non en vertu de principes d'exclusivismes, ni à cause d'opinions antilibérales, mais parce que je crois que notre admirable constitution proclame entre les hommes de toutes les classes et de toutes les conditions dans le corps politique, un lien sacré de confraternité et la reconnaissance d'une lutte commune en ce monde et d'un espoir commun pour l'autre. Je suis conservateur, non parce que je suis opposé aux améliorations, non parce que je refuse de réparer ce qui est usé, mais parce que je suis convaincu que pour améliorer plus efficacement, il faut être résolu à conserver plus religieusement."

C'est aussi mon sentiment. Le parti libéral-conservateur a été longtemps au pouvoir à la Législature de Québec. Il a commis des erreurs dans les détails de son administration, mais sa politique, dans ses lois organiques comme dans sa direction sociale, n'est-elle pas la plus inattaquable ? Il a créé et organisé des sources de revenus dont se servent nos adversaires après les avoir dénoncées avec fureur. N'a-t-il pas respecté dans leur intégrité, les droits de l'Église, de la famille et de l'État, malgré ses adversaires ? N'a-t-il pas respecté la saine liberté du citoyen ? A-t-il jamais songé à léser les droits des citoyens, des droits des municipalités ? Le citoyen n'était-il pas plus libre en ce temps-là qu'il ne l'est aujourd'hui ? Personne ne me contredira sérieusement sur ce point.

(Au Monument National, 9 avril 1922.)

L'ÉCOLE LIBÉRALE-CONSERVATRICE

J'ai toujours été et je suis encore de l'école libérale-conservatrice, de l'école de Lafontaine, de Cartier, de ceux qui, de l'aveu de tous aujourd'hui, ont le mieux compris les besoins et les destinées du pays. Ils ont pu commettre des erreurs, mais dans son ensemble, leur œuvre est immortelle. J'ai pour mes compatriotes du pays, comme pour mes concitoyens de langue anglaise, j'ai pour ma race et ma province, pour nos amis et nos ennemis, les mêmes sentiments et les mêmes opinions qui ont inspiré Lafontaine, Taché, Morin, Cartier, Angers, Boucherville, Chapleau. C'est avec la même mentalité, avec le même mobile, le même amour qui les animaient, que j'envisage les problèmes politiques qui se présentent à ma considération. Je comprends qu'il est nécessaire de tenir compte des situations et des besoins nouveaux, mais les grandes lignes, les principes fondamentaux qui constituent notre armature économique, de même que nos moyens de défense et d'activité, restent les mêmes avec la constitution de 1867. J'entends suivre cette ligne sans défaillance, dussé-je déplaire pour me séparer de ceux que, personnellement, j'estime le plus. Je ne travaille pas pour le succès d'un jour, je songe à l'avenir qui scrutera impartialement mes actes.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

A LA LUMIÈRE DE L'HISTOIRE

M. Taschereau dit un peu partout que notre province est un modèle de l'ordre social. "Ici, pas de grève, disait-il, ici une population chrétienne, pieusement soumise aux autorités". Cet état de chose est-il dû à la vieille école dont M. Taschereau se réclame ou bien à l'école libérale-conservatrice ? Quel est le parti qui a prêché dans l'opposition les réformes radicales et socialistes qu'il n'a pu réaliser une fois au pouvoir ? Mon parti a voulu et veut encore le progrès dans l'ordre, le respect aux autorités divinement ou légitimement établies; il veut que le Canadien français soit le maître de notre province,

tout en respectant les autres dénominations. Je le dis, je le crie à mes compatriotes : Prenez garde, notre province est menacée de passer discrètement aux mains de gens qui ne sont pas des Canadiens français. Regardez dans le petit et le gros commerce, dans l'industrie, etc., etc., vous verrez qu'en dehors de l'agriculture, notre influence nationale a baissé. Même dans certains départements du gouvernement de Québec, on se croirait à Toronto.

(A Berthierville, 17 juillet 1921.)

LEUR ANCIENNE DÉMAGOGIE

Le premier ministre de Québec nous accuse de faire une campagne de bolchévistes. Aussitôt que nous défendons la cause du peuple, les ministres de Québec nous accusent de bolchévisme. Quel est le parti qui, dans le passé, a le plus dénoncé la "ploutocratie", les "faux-riches", les "profiteurs et égorgeurs du peuple ?" N'est-ce pas le parti du gouvernement ?

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

LA VIEILLE ÉCOLE LIBÉRALE

Lors de l'inauguration de son régime, dans un grand banquet à Montréal, l'hon. M. Taschereau s'écriait, le 25 novembre 1920 :

"Je suis et j'entends rester de la vieille école libérale, et je crois, n'en déplaise aux opportunistes, aux fortes ligues de parti. Ce qui a tué, et peut-être à jamais, le parti conservateur dans notre province, ce sont ces alliances avec des gens de toutes couleurs, avec des arrivistes prêts à exploiter tous les préjugés et à user de tous les moyens. L'étendard libéral est resté à l'abri de ces souillures !"

L'hon. M. Taschereau était-il sérieux et sincère lorsqu'il parlait ainsi ? Que valent ses paroles ? A-t-il voulu condamner l'alliance si si féconde de Morin-McNab, Cartier-Macdonald ? A-t-il voulu renier le parti libéral-national de 1872 et dirigé par Jetté, David et le *Nouveau Monde* ? A-t-il voulu renier Mercier, le chef du parti libéral qui s'est allié à la faction conservatrice Garneau-Duhamel-Trudel-Archambault, pour soulever la province de Québec contre un acte fédéral, la pendaison de Riel ? A-t-il oublié les cinglantes protestations des vieux rouges avec Beaugrand contre Mercier qui, dans un discours, avait préféré le parti national aux vieux rouges ? A-t-il oublié qu'une forte portion du parti libéral, à Ottawa, s'est alliée à sir Robert Borden en 1917 ? Que pense-t-il des Fielding, des Pardee, des McLean, etc. ? sont-ils souillés ? A-t-il voulu lancer un coup de talon à son ami Achim qui, hier encore était un conservateur, et à son collègue, M. J. E. Perreault, fils d'un ancien député conservateur, ou encore à l'hon. M. Galipeault, dont le père était un chef conservateur du comté de Maskinongé ? A-t-il oublié qu'en 1896, le parti libéral, par son grand chef Laurier, a fait appel aux conservateurs et a opéré une coalition libérale-conserva-

trice, en appelant des conservateurs comme MM. Tarte, Dobell, etc., à faire partie de son ministère et en éliminant de vieux rouges, de vieux lutteurs comme les Langelier, Cléophas Beausoleil et autres? Est-ce ainsi que le parti libéral est exempt de toute souillure?

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

PSEUDO-PARTISANS DE LA LIBERTÉ

Etre de la vieille école libérale, c'est être partisan de la liberté; partisan des écoles libres, neutres, comme l'étaient les Dorion, les Papin, les Langlois; être pour l'abolition du Conseil législatif, de Spencer Wood, ou d'un ministère de l'Instruction publique. L'hon. M. Taschereau s'est-il montré partisan de la justice et de la liberté des citoyens, dans la conception de sa loi des liqueurs? Est-il au monde une loi plus illogique et plus draconienne? C'est l'étatisme ou plutôt c'est le régime de l'ostracisme.

S'est-il montré respectueux des droits des représentants du peuple quand il profitait de l'absence de la plupart d'entre eux pour faire adopter les lois les plus dangereuses et les plus ingrates; quand il imposait le bâillon du complaisant président de la Chambre à l'opposition qui disait trop de vérités accablantes? S'est-il montré de la vieille école libérale quand il se moquait de la volonté du peuple exprimée dans le referendum sur la prohibition et la tolérance de la bière et du vin? S'est-il montré de la vieille école libérale, quand, en sa qualité de procureur-général et de membre du gouvernement il a fait une loi dite de prohibition et l'a laissé violer de manière à favoriser les spéculateurs et les empoisonneurs, à permettre à des favoris, à des législateurs, sénateurs, conseillers législatifs, ministres, députés, de s'enrichir au mépris de la justice, au détriment de l'ordre social et du public? S'est-il montré de la vieille école libérale lorsqu'il a refusé le seul mode d'enquête qui pût me permettre de prouver les accusations que je portais contre certains amis de son entourage? S'est-il montré de la vieille école libérale lorsqu'il a voulu m'imposer un comité d'enquête parlementaire dont la majorité eût été composée de gens, partisans et souteneurs du gouvernement responsable des actes infâmes commis en violation de la loi? S'est-il montré de la vieille école libérale, quand il a contribué à la nomination des deux organisateurs de son parti au conseil législatif, à la nomination aussi de M. Martin au même poste de conseiller? Non.

Le seule fois, au cours de la dernière session, qu'il se soit montré de la vieille école libérale, c'est lorsque aux dernières heures, alors qu'il y avait en Chambre à peine vingt députés sur au delà de quatre-vingt, il faisait proposer en un tour de main par le secrétaire provincial, une loi bismarkienne dans son application et bien libérale dans son esprit, je veux parler de la loi sur l'Assistance publique, une mesure qui devait être, sur parole donnée, mais non respectée, soumise à des représentants de l'autorité religieuse à Montréal avant sa présentation en Chambre et qui ne l'a pas été. J'ai protesté alors en Chambre contre

cette loi parce qu'elle venait à la dernière heure, parce qu'elle exprimait une espèce de non-confiance dans nos institutions de charité dont les œuvres si nombreuses sont également si admirables et méritoires.

(Au Monument National, 9 avril 1921.)

PROGRAMME JUSTE

Notre programme est juste. Il assure la stabilité dans les affaires. Il encourage les initiatives privées et le placement de capitaux dans de saines entreprises. Il est carrément contre les monopoles d'État au détriment d'initiatives privées. Le commerce d'alcool n'est pas de la nationalisation, c'est un monopole politique créé par le gouvernement. Le gouvernement n'a pas le droit d'arracher des mains des particuliers, un commerce solidement rétabli, parce que légalisé depuis un temps immémorable, il n'a pas le droit de s'en emparer pour en retirer des bénéfices. Il a prohibé un commerce fait par des marchands et il s'en est emparé pour en retirer des bénéfices.

(A l'Association libérale-conservatrice, section anglaise, 26 mai 1922.)

LA LOI DITE PROHIBITION

La loi dite de prohibition est impraticable et a donné lieu à des scandales qui constituent autant de crimes envers la société et une bien grande culpabilité de la part des ministres responsables de cette loi.

Lorsque l'ancien premier ministre, proposait l'adoption de la loi actuelle, je disais dans cette Chambre: "Vous aller créer un trust au bénéfice du trésorier du parti libéral de la province". Et le premier ministre d'alors, levant les bras au ciel, s'écriait: "Mais non, vous vous trompez, n'exagérons donc rien; soyons donc de bon compte. Cette loi est bonne et sera appliquée avec sagesse". Les députés ministériels de la Chambre disaient : "comme c'est beau; comme il a de beaux sentiments".

Dans son discours programme le nouveau premier ministre a dit: "L'exécutif de cette province a la responsabilité de faire observer la loi. Il n'est pas à mon sens de plus funeste élément pour détruire l'ordre de la société et arrêter son progrès que la désobéissance aux lois qu'un pays s'est données. Et ce n'est pas dans Québec que nous laisserons s'infiltrer cet esprit".

Voilà de belles paroles. Mais qu'a-t-il fait, lui, procureur général, depuis un an, pour faire respecter la loi, quand les journaux, quand la rumeur courante disent que des ministres, des maires de grosses municipalités, des conseillers législatifs sont les associés des vendeurs qui font un commerce si scandaleux et si criminel?

Pourquoi le gouvernement a-t-il refusé de donner les noms des médecins qui avaient émis des certificats l'an dernier? C'est ce que j'ai demandé dans une interpellation à la dernière session.

Et le gouvernement a menti devant cette Chambre pour cacher et favoriser les fraudeurs. Des certificats tout signés ont été vendus aux

bureaux du gouvernement à Montréal. Lewis, l'administrateur de la loi, vendait jusqu'à ses tapis à prix fabuleux ($200.00) à un vendeur autorisé.

Est-il vrai que des jeunes gens, au prix de $100. par semaine transportaient aux Etats-Unis chaque semaine, de pleins camions-autos de liqueurs enivrantes sous la protection et au profit de politiciens, de chefs libéraux de Montréal ? Quel est ce politicien qui a fait en une semaine $35,000 pour avoir fait transporter des boissons enivrantes à Providence et ailleurs ?

Jamais pareil scandale, jamais spectacle d'immoralité ne s'est vu sous une pareille tolérance de la part de l'autorité.

Le député de Sainte-Marie est un ministre; il a par conséquent sa part de responsabilité ministérielle. Lui qui connaît intimement les vendeurs, pourrait-il nous dire quel est ce politicien qui partageait avec ces vendeurs qui expédiaient frauduleusement de l'alcool aux Etats-Unis ? Pourrait-il nous dire quels sont ces politiciens qui exploitaient si criminellement le peuple en le volant et en l'empoisonnant ?

Les députés repus peuvent servir le gouvernement et se moquer des modestes de l'opposition, mais il y viendra un temps qui n'est pas loin où le peuple videra la caverne des voleurs et rendra justice à ses vrais serviteurs.

Le Trésorier provincial, lui, ce grand ennemi des profiteurs et ce grand protecteur des pauvres, qu'a-t-il fait pour faire cesser ce commerce de contrebande, pour sévir contre ces profiteurs qui volaient et empoisonnaient le pauvre monde ?

(Le 13 janvier 1921, à la Législature.)

LÉGISLATEURS ET VENDEURS AUTORISÉS

Je serai tout à l'heure appelé à nommer quelques-uns de mes collègues que je crois impliqués dans le commerce des liqueurs, si la Chambre veut adopter les conclusions de ma motion. Je devrai alors taire mes bons sentiments de camaraderie, pour remplir un devoir inhérent aux fonctions que j'occupe dans cette Chambre, et pour être fidèle aussi au peuple de ma province qui veut connaître par une enquête sérieuse et impartiale, la source de tous les abus et scandales qui se sont déroulés depuis deux ans, un peu partout dans notre province.

Que le gouvernement m'accorde une enquête royale, présidée par un juge, et l'on verra alors pourquoi la loi n'a pas été appliquée et comment et par qui nous avons été et nous sommes menés dans notre province; qu'on m'accorde une enquête et l'on verra quel rôle scandaleux et néfaste ont joué l'influence politique et l'intérêt de certains législateurs dans l'administration de la loi.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l'on verra alors quel rôle ont joué l'administrateur Lewis et le contrôleur J.-A. Bégin, dans l'exécution de leurs fonctions. Qu'on m'accorde cette enquête et l'on verra

qui était le partageur avec Emmanuel Bourque, qui vendait au bureau du gouvernement des "pads" de certificats forgés.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l'on verra quel rôle a joué dans le district de Québec certain législateur avec un associé actuellement en Europe pour préparer un autre scheme.

Qu'on m'accorde cette enquête, et les honnêtes gens verront qui a organisé certains clubs à Hull, où se vendaient des liqueurs alcooliques jour et nuit.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l'hon. ministre de l'Agriculture et la province, verront comment le gouvernement peut être impliqué dans l'organisation ou l'exploitation de la Cie des Liqueurs de l'Est et aussi dans le commerce d'Arthur Hinton.

Qu'on m'accorde une enquête, et l'on verra quel fut le partageur avec le vendeur LaRivière et la destination de certains chèques.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l'on verra alors quels furent les partageurs avec Henri Foucrault, Bouthiller et Vaudreuil, Donat Bélanger, James Murray; comment a tourné l'affaire d'Arthur Prévost avec un député.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l'on pourra savoir comment et pourquoi fut transportée la licence de Joliette à Montréal.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l on verra comment un nommé Renaud signait des certificats au prix de $8.00 le "pad", devant des inspecteurs du Revenu.

Qu'on m'accorde cette enquête, et l'on verra comment et pourquoi on donnait des ordres à des officiers de ne pas aller faire l'inspection au New-Carlton Hotel.

Qu'on m'accorde une enquête, et l'on verra comment certain vendeur autorisé traitait certains magistrats.

Qu'on me donne une enquête, et l'on verra comment et pourquoi le docteur Amyot qui, après avoir voulu se présenter contre le trésorier provincial en 1919, accepta une place de son adversaire dans le bureau du Revenu, oui, pourquoi le docteur Amyot faisait souscrire ou payer par des vendeurs autorisés des actions dans l'Alliance Lumber Co., de l'Abitibi.

Qu'on me donne cette enquête, et l'on verra s'il est vrai que des vendeurs autorisés ont acheté un auto audit Amyot.

Qu'on me donne cette enquête, et l'on verra comment le vendeur Vignault a eu et a gardé son permis.

Qu'on me donne cette enquête, et l'on verra comment un député de cette Chambre était intéressé dans des magasins de liqueurs, où la loi était violée tous les jours.

Qu'on me donne une enquête, et l'on verra comment des députés donnaient des ordres de faire remettre telle quantité de liqueurs qu avait été saisie.

M. l'Orateur en voilà assez pour aujourd'hui. J'espère que cette Chambre comprendra l'importance de cette enquête.

(Le 24 février 1921, à la Législature.)

LE COMMERCE DES LIQUEURS

Notre programme est en faveur de la tempérance. Il est contre l'abus de l'alcool dans l'hôtel et partout ailleurs. Il est partisan de l'ordre. Le gouvernement ne permet pas à un individu de prendre un verre de bière dans l'hôtel licencié pour vendre de la bière, mais il lui permet d'en boire une bouteille, deux bouteilles, trois bouteilles, etc., partout ailleurs.

D'après le gouvernement, il faut avoir faim pour avoir soif. Nos prêtres nous ont appris que manger sans avoir faim, c'est pécher par gourmandise. Aujourd'hui on ne doit pas prendre de la bière quand on a soif, mais quand on a faim.

Le gouvernement pouvait retirer autant de revenus du commerce de l'alcool, tout en respectant la liberté de commerce, et sans exposer le commerce d'épicerie à la ruine en le désorganisant comme il l'a fait avec sa loi injuste et inapplicable. Le gouvernement a forcé lui-même la Commission des liqueurs à violer l'esprit de la loi et à accorder des licences pour des considérations politiques. Je défie le gouvernement de faire des élections générales sans modifier sa loi des liqueurs.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

LIBERTÉ DE COMMERCE

Nous voulons la suppression du commerce par l'état et la liberté dans ses plus justes limites; nous ne voulons pas faire de la province de Québec une "bootlegging", comme elle passe pour l'être aujourd'hui dans les autres provinces et aux Etats-Unis. Depuis un an, le gouvernement a fait du commerce d'alcool. Il a retiré une grande partie de son surplus alcoolique de $4,000,000 dont il se vante, du commerce clandestin avec les Etats-Unis et les autres provinces. Il insulte la province de Québec en disant que sous le régime de la "tempérance Taschereau", elle a bu pour onze millions de piastres de liqueurs alcooliques dans un an. Ce n'est pas vrai. Cette vente de onze millions a été obtenue par la violation des lois de nos provinces-sœurs et de nos voisins, les Etats-Unis. Le gouvernement n'a pas le droit de mépriser le droit des autres provinces et de nos voisins, les Américains. Soyons ce que nous voulons être et ce que nous devrons être chez nous dans la province de Québec, mais respectons les droits et les lois des autres. Prenons garde aux représailles. Ne lançons pas le défi à tout le reste de l'Amérique. Je suis prêt à accepter une loi des licences conforme à la mentalité de notre province, à base de la liberté du commerce, une loi large, généreuse pour le bien, pas pour le mal, ni l'abus... Si je veux le commerce libre, ce n'est pas pour l'intempérance, mais pour mettre fin à la loi ridicule que nous avons, à la violation, à l'infraction et à l'injustice que nous avons sous le régime actuel.

Je ne veux pas de surplus ou de revenus en légalisant le crime social. Je ne veux pas que nos maisons d'éducation se partagent une

partie des revenus de l'infraction des lois, de la malhonnêteté, des malheurs de nos foyers. Je ne veux pas qu'il soit dit que la fortune de la province de Québec contrebandière, s'édifie par le vice et par l'exploitation frauduleuse, inavouable d'un commerce en violation des lois de ses voisins qu'elle devrait respecter. Je veux que la province française soit libre chez elle, libre de conserver ses institutions, ses traditions, libre de légiférer suivant la mentalité, suivant les besoins de sa population, mais se gardant de vouloir violer la loi des autres.

(A l'hôtel Place Viger, 16 mai 1922.)

IL FAUT UNE COMMISSION ROYALE

Je maintiens ce que j'ai réclamé depuis le commencement de la session: une enquête complète afin de savoir pourquoi la loi dite de prohibition n'a pas été appliquée, pourquoi elle a produit un résultat aussi désastreux, aussi déprimant et aussi scandaleux; pour savoir si ceux qui ont fait échouer la loi dite de prohibition sont encore les même s gens qui entourent la Commission et s'ils pourront bien encore exercer sur elle l'influence qu'ils ont exercée sur les vendeurs et les officiers du gouvernement; pour connaître aussi les coupables, les vrais coupables, les plus coupables et les faire punir.

La loi de prohibition a été violée; elle a été vaine. Elle était caduque dès sa naissance parce que des politiciens influents, des législateurs très actifs dans notre province avaient intérêt à la voir transgresser. Et je dis que si nous ne cherchions pas les coupables et si nous voulons les protéger au lieu de les faire punir, la Loi des liqueurs sera vaine sera transgressée, sera morte et criera la culpabilité de ses auteurs. Que dira-t-on de la justice de notre province ?

(Le 24 février, à la Législature).

UN INVENTAIRE NATIONAL

L'inventaire national que nous aurons avec un changement de gouvernement nous révélera un état de choses renversant. Cet inventaire est nécessaire. Il s'impose à la Législature après vingt-cinq ans d'un même régime politique. Laurier, en 1896, proclamait qu'un gouvernement trop longtemps au pouvoir était un danger national. Aucune institution financière ne pourrait prospérer, sans un inventaire annuel. Or, ce sont les mêmes hommes, les mêmes amis qui administrent les affaires de la province depuis vingt-cinq ans, sans inventaire. L'opposition ne peut plus avoir des renseignements exacts du gouvernement durant les sessions. Les réponses aux interpellations sont inexactes, fausses ou incomplètes.

(A Berthierville, 17 juillet 1921).

La province de Québec contient d'immenses ressources naturelles. A qui appartiennent ces ressources ? Un inventaire national nous révélerait des choses renversantes.

Nous serions surpris de voir tout ce que le capitaliste étranger, joint à quelques *schemers* canadiens des deux langues, possède de pouvoirs d'eau et de limites forestières dans notre province. La province de Québec, la seule province française du Dominion, est, au double point de vue industriel et financier, conduite par des hommes qui n'ont ni nos traditions, ni nos aspirations nationales. Et ce sont ces hommes qui exercent une si grande influence dans la discussion des destinées du pays et même de notre province!

On dit: "Le Canadien français ne peut rien faire, il est trop pauvre pour qu'on lui demande de grosses entreprises financières." C'est une conception fausse et dangereuse.

Qu'on calcule aujourd'hui ce que nos banques vont drainer chez l'épargniste ou leurs déposants de nos campagnes, et l'on verra que ces épargnes consacrées à des entreprises d'utilité nationale pourraient rapporter à notre province un bénéfice et un actif qui augmenteraient de beaucoup sa propre influence et répondraient beaucoup mieux à la conservation de nos traditions, de notre mission, de nos aspirations.

(Le 13 janvier 1921, à la Législature).

CE QUE DOIT ETRE LA JUSTICE

Ce qu'il faut à notre province, c'est une administration honnête de la justice, une administration soucieuse du respect des lois, de l'ordre comme de la protection de la société; non plus une justice sévère pour les pauvres et criminellement protectrice des gros personnages; une administration de la justice moins compliquée, plus simple, moins coûteuse. Nous avons trop de lois inutiles et faites pour susciter des procès. Tout est là. Les enregistrements et les procès sont trop coûteux, les services de la justice aussi. Le pauvre homme en souffre et ne peut plus se servir de ses droits.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

Une loi qui sera violée le lendemain, à la connaissance de l'autorité, est une loi morte, une loi vaine. Quand nous légiférons , nous devrions avoir l'amour-propre, l'orgueil et la conscience de faire une loi qui manifeste notre sincérité, notre honnêteté, notre désir de faire le bien et qui commande le respect public. Une loi caduque dès sa naissance, une loi que l'on transgresse, que les hommes revêtus d'une haute autorité, responsables au public, violent pour faire fortune ou conseillent de violer pour tolérer des abus profitables à quelques-uns, mais néfastes à la société, est une loi qui crie la culpabilité de ses auteurs. Une justice qui n'atteint pas la canaille de tout rang, une justice qui ferme les yeux sur les crimes et les abus, c'est une justice prostituée et il convient de la changer. Trop de voleurs, trop d'escrocs restent impunis de nos jours.

(Le 24 février 1921, à la Législature).

On parle maintenant de l'amélioration de la justice; ça fait trois ans que j'en parle et quand j'en parlais, le premier-ministre disait que j'avais tort. Aujourd'hui que l'on peut se donner des places de juges, il y en a qui trouvent que les juges ne sont point assez bons et qu'il n'y en a pas assez. La première réforme qui s'impose, c'est la législation concernant l'administration de la justice. On doit éviter de faire amender les lois de la justice quand c'est simplement pour placer des amis menaçants. Si l'on trouve certains juges trop vieux, il ne faut pas toujours mettre des imberbes à leur place.

(A Saint-Benoît, 7 mai 1922.)

LA REPRÉSENTATION PROPORTIONNELLE

J'ai établi que notre système de représentation ne rendait pas justice aux citoyens, à la majorité ou à la minorité du peuple. N'est-ce pas assez pour justifier la Commission d'étude que je propose? J'ai cité des opinions importantes préconisant la représentation proportionnelle. Ne valent-elles pas la peine d'être sérieusement considérées. Je viens de citer des paroles de Pion et de Deschanels ! N'invitent-elles pas les hommes de cœur et de justice à vouloir trouver la réforme salutaire que nous devons chercher devant les vices qui nous désagrègent ? Nos institutions parlementaires atrophient les bons éléments de la nation ou favorisant la cupidité. Je me rends compte des difficultés d'un mode de représentation proportionnelle chez nous à cause de l'étendue territoriale de notre province et de la vaste dissémination de sa population. Chez nous, la population n'est point dense comme en Belgique. C'est pourquoi, je comprends qu'avant de nous prononcer en faveur de tel mode de représentation, il convient de soumettre la question à une commission d'étude et d'en attendre le rapport, pour bien considérer quel mode pourrait le mieux s'adapter au pays et à notre province.

(Le 17 mars 1922, à la Législature.)

L'ÉDUCATION

L'éducation à meilleur marché est une saine protection des classes modestes. Dans la grande famille des travailleurs, il a des enfants intelligents, des âmes vaillantes, des coeurs généreux. Si dans cette jeunesse née dans la peine et élevée dans la privation, il y a place pour les grandes pensées et les belles initiatives, il doit y avoir place aussi pour elle dans nos maisons d'éducation. C'est le voeu que je forme à l'occasion de la Fête du Travail. Le gouvernement devrait se montrer plus généreux envers nos éducateurs. L'école subit une crise d'instituteurs, faute d'encouragement par le gouvernement.

Les octrois à nos collèges sont insuffisants.

(A Sainte-Scholastique, 3 septembre 1916).

La réforme de notre éducation nationale et de nos programmes d'instruction publique s'impose par la force de circonstances nouvelles. Je ne critique pas le passé. Je rends hommages aux éducateurs et à nos grandes maisons d'éducation.

Je suggère l'organisation d'un congrès de nos éducateurs en vue d'étudier la nouvelle situation qui se présente à nous. Le style c'est l'homme, et l'école c'est le peuple. L'école primaire est la manne des foules, a écrit l'hon. M. Tarte. Mais l'école coûte trop cher. Le programme est trop chargé de volumes, et les livres sont trop dispendieux. Nos écoles modèles manquent de méthode, de classification.

Il devrait y avoir une école modèle par village et une académie par comté.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922).

L'OCTROI A NOS COLLÈGES

Le gouvernement devrait songer à la situation pénible de nos collèges classiques qui fournissent les étudiants à nos universités. Le Secrétaire provincial a eu de grandes envolées depuis quelques mois mais il n'a pas réussi à aider nos collèges classiques. L'assistance du gouvernement à ces collèges n'a pas été augmentée depuis des années et elle est ridicule. Si la province est en avant de l'Ontario sous le rapport de l'éducation, elle l'était aussi il y a trente ans.

(le 13 janvier 1921, à la Législature).

LA LITTÉRATURE CANADIENNE

Puissent nos littérateurs diriger leurs talents vers l'éducation populaire, montrer à notre jeunesse les plus nobles aspirations canadiennes, les plus grands devoirs du Canadien, lui enseigner la beauté et l'amour du bien, la sublimité de la noblesse dans le sentiment et l'action, le respect chrétien des autorités et aussi l'importance pour ces autorités de donner au peuple des preuves de leur propre dignité, de leur justice et de leur compétence. Puissent-ils développer l'idéal canadien qui serve de drapeau à nos compatriotes.

Le gouvernement ne devrait-il pas aussi encourager une commission d'étude composée de nos hommes de science qui voudraient consacrer leur temps et leur savoir à ces découvertes, à ces inventions qui tout en illustrant les peuples, sont un si précieux avantage à leur pays ? En avant la littérature et la science canadienne !

(A la Législature, 1ère session, 1922.)

LIBERTÉ DE PENSER

L'encouragement offert à nos artisans de la pensée ne produira aucun effet désirable si le gouvernement ne travaille en même temps à leur assurer la liberté. Ce n'est pas l'or qui fait germer du noble cœur les sentiments les plus beaux, pas plus que l'or ne saurait inspirer

à nos grands cerveaux la sublimité de la pensée. Pour que le génie donne à son œuvre la plénitude de sa valeur, il lui faut l'air pur de la liberté. Il ne peut planer quand il traîne les boulets de l'esclavage. C'est donc en permettant libre essor à nos littérateurs que nous mettrons en valeur la variété de nos génies.

J'approuve de tout cœur l'œuvre d'encouragement à la littérature tout en soupirant après le jour où le peuple pourra lui-même encourager, apprécier et couronner les chevaliers de la civilisation. J'ajoute que l'œuvre du gouvernement serait encore plus logique, plus complète et plus louable, s'il voulait assurer à ses propres ouvriers de la pensée la liberté de dire et de respecter la vérité.

(A la Législature, 1ère session 1922.)

LE JOURNALISME CANADIEN

Le journaliste canadien s'est identifié avec nos progrès. Il fut le bras droit, le collaborateur recherché, apprécié de nos compatriotes qui mirent leur génie au service de l'organisation et du développement de notre pays. Le journalisme canadien a fourni des apôtres, des patriotes, des éclaireurs, des législateurs, des littérateurs et même des financiers, mais pas de millionnaires.

Depuis qu'une grande partie de la presse est commercialisée, plus rares sont les journalistes restés maîtres de leur plume et libres de leur pensée, libres de faire profiter leurs lecteurs du fruit de leur travail et de leurs cerveaux.

Est-il quelque chose de plus douloureux que d'entendre un bon jeune homme, plein de talents, dire à quelqu'un: "Je vous applaudis de tout cœur, je sais que vous avez raison, mais, pardonnez-moi, je serai obligé de dire le contraire demain dans le journal que je représente; car autrement je perdrais ma position. Je serai même obligé de vous dire toutes sortes d injures pour servir mes maîtres."

Ah ! si le gouvernement voulait aussi, en encourageant la littérature, assurer plus de liberté au journalisme; faire de manière à ce que le journal soit considéré comme un organe de la vérité, de la dignité, de la justice, et un honnête ami du peuple, quelle belle œuvre ne ferait-il pas ! quelle belle œuvre ! La liberté de la presse, l'avons-nous bien en réalité ?

(A la Législature, 1ère session, 1922.)

LA COLONISATION

Je suis en faveur de la colonisation à outrance, d'un effort inouï pour rendre la colonisation plus avantageuse, plus appréciée, plus populaire, protéger le colon, lui donner des terres et du bois et des routes pour lui permettre de vivre au début de son établissement. Nous avons à peine un sixième de l'étendue de notre territoire provincial qui est habité. Nos colons émigrent parce qu'ils ne sont pas suffisamment protégés. La natalité canadienne tend à diminuer, parce que la vie

est trop difficile et trop coûteuse. Le jeune homme hésite à fonder un foyer. Notre sol contient des trésors inestimables. Il faut les développer. C'est pourquoi il nous faut une politique de colonisation plus active et plus pratique.

(A Sainte-Scholastique, 3 septembre 1916).

Depuis des années, notre politique de colonisation a manqué de souffle, de vigueur. Elle a attristé, découragé, indigné ceux qui, comprenant tout son importance, la voulaient plus large, plus libérale, plus pratique, plus généreuse. Le colon se plaint. Il se décourage. Il abandonne son lot. Les rétrocessions se font par centaines, chaque année.

Et le gouvernement reste insensible à ces misères.

Le bon colon, le véritable pionnier devrait être choyé, entouré de toutes les attentions possibles.

Se faire colon, défricher, c'est apporter de nouveaux revenus à l'Etat, c'est accroître l'actif, la richesse de la province. C'est le meilleur placement que puisse faire l'Etat, surtout dans une province comme la nôtre.

Un gouvernement vraiment soucieux des intérêts de notre province et de notre race, devrait donner des lots aux colons de bonne foi; il devrait leur prêter de l'argent à conditions très larges, afin de leur permettre d'acheter leur outillage et leurs aliments pour les premières années d'établissement; accorder des primes spéciales pour l'organisation de fabriques de beurre, de fromage, etc., dans les cantons déjà organisés; faire des chemins convenables pour les rendre carrossables et pour rapprocher les colons des centres, des gares de chemins de fer; établir des industries dans les centres de colonisation, industries greffées sur l'agriculture ou le bois.

Un ministre de la Colonisation, éveillé, actif, capable d'envisager la situation présente, de concevoir l'avenir, et libre d'action, ne pourrait-il pas faire en cinq ans plus que ce qui a été fait dans les vingt dernières années ? Une croisade en faveur de la colonisation s'impose, puisque l'on proclame l'urgence du retour à la terre.

(Dans la *Minerve,* livraison d'octobre 1918.)

J'ai prétendu et je prétends encore que les gouvernements dans le passé ont eu tort d'ouvrir de nouveaux cantons à la colonisation avant que les cantons déjà établis ne fussent organisés contre la misère. Cette politique n'est-elle pas saine ?

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922).

L'AGRICULTURE

L'agriculture a aussi besoin de réforme. Le grand mal qui mine le cultivateur c'est la rareté et la cherté de la main-d'oeuvre, et le

fléau qui ravage notre agriculture, c'est la mauvaise herbe. Notre culture intensive est insignifiante. Nous achetons à l'étranger trop de marchandises que nous pourrions produire chez nous.

Le gouvernement manque d'initiative et de surveillance. Le cultivateur travaille beaucoup pour nous. Pensons mieux à lui. Il a besoin de nos efforts et d'une politique plus productive, plus encourageante. La situation agricole présente de graves problèmes.

(A Sainte-Scholastique, 3 septembre 1916).

M. Perron me reproche de servir la cause des habitants. Je suis ce que j'ai toujours été, aucune influence au monde ne pourra m'empêcher d'être dévoué à la classe de mon père, à la terre nourricière du genre humain, à sa cause, à ses nécessités, à sa justice. Elle a été trop généreuse pour les autres classes dans le passé, elle les a toujours trop respectées pour mériter leur mépris et pour que l'on dise en la servant qu'on manque de respect, de justice pour les autres classes. Plus le gouvernement attaquera les cultivateurs et leur désir de se protéger raisonnablement, plus il soulèvera l'esprit de classe. Plus le gouvernement cherchera à faire de l'ouvrier et du cultivateur ses fonctionnaires en faisant de leurs chefs ses esclaves avec trente deniers, plus le peuple se révoltera contre ceux qui veulent étouffer la vérité pour continuer à bénéficier du pouvoir.

(A l'Académie Saint-Paul, Montréal, 16 octobre 1922).

ENCOURAGEONS L'AGRICULTURE

Je dis au citadin: Ne critiquez pas le cultivateur, ne méprisez pas sa belle et si utile mission d'agriculteur. Songez que l'agriculture est essentielle et qu'elle a besoin de progresser pour répondre aux besoins du pays; donnez aux cultivateurs la part qu'ils méritent dans leur pays, donnez à leurs compétences la place qui est due à leur classe. Aider à former, à organiser une élite dans la classe agricole, c'est apprécier, c'est faire apprécier l'agriculture comme il convient, c'est encourager notre jeunesse à l'aimer et à s'y consacrer.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

LA CLASSE OUVRIÈRE

Songeons à l'ouvrier. Respectons ses sueurs qui coulent abondantes sur les membres fatigués. Respectons-le. Cherchons à le secourir. Il mérite toute notre attention. La science de son métier est non moins admirable que l'adresse de ses efforts physiques. Dans l'exercice d'un grand nombre de métiers se manifeste la conception d'une forte intelligence et l'énergie d'un noble coeur. Songeons à lui rendre la vie moins coûteuse.

(A Sainte-Scholastique, 3 septembre 1916).

Je ne crois pas avoir démérité des ouvriers de Montréal, pour qui j'ai une sympathie particulière. Parce que plus faibles, ils méritent plus de protection de la part du législateur. C'est ma politique, c'est celle que l'opposition a préconisée depuis 1908. Consultez les procès-verbaux de la Chambre et vous constaterez que l'opposition a toujours été en avant de la législation ouvrière, que le gouvernement a fait adopter après s'y être opposé en combattant nos motions.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

LES OUVRIERS SONT IGNORÉS

Le gouvernement dit que l'ouvrier est heureux et content de son sort. Est-ce vrai ? A une récente séance du conseil des Métiers et du Travail, on a déclaré que la loi des accidents était désuète et trop coûteuse pour les ouvriers victimes. On a demandé des amendements que le discours du trône méprise. Le gouvernement a-t-il protégé l'ouvrier en refusant de s'occuper de l'application des $7,000,000 qu'offre le gouvernement fédéral pour la construction des logements ouvriers ?

Le gouvernement parle d'un projet pour prévenir la grève des agents de police et des pompiers. Est-ce parce que le gouvernement a l'intention de ne plus chanter devant les menaces du maire de Montréal ? Il est de rumeur courante que c'est le maire de Montréal qui a suscité la grève des officiers de police et de l'aqueduc, mais on ne croit pas généralement qu'il ait payé de sa poche les centaines de mille dollars de dommages à la propriété.

Le gouvernement se propose de créer un système d'assurance collective. Tant que le gouvernement fera crever de faim les employés civils, peut-il être de l'intérêt de l'état de créer de telles assurances ? Il y a des employés qui ont des boni de $300. cette année! Il y a des troncs dans les corridors pour les employés civils. C'est comme cela que le gouvernement libéral protège les faibles et traite les gros!

(Le 13 janvier 1921, à la Législature).

LE CAPITAL

Nous avons besoin des capitalistes, car il n'y a pas de progrès sans capitaux. Je ne parle pas des exploitateurs ou *grafters*. Au lieu de dénigrer nos capitalistes, cherchons à faire bénéficier la province de leurs capitaux. Nous devons utiliser toutes nos forces, protéger les humbles sans déprécier les chefs de la finance, protéger le colon sans maltraiter le marchand de bois. Une juste répartition de nos richesses nationales au sein de notre population: voilà notre politique.

(A Sainte-Scholastique, le 3 septembre 1916).

LES CAPITALISTES HONNETES

Je respecte les capitalistes honnêtes et je désire favoriser la mise de capitaux dans des entreprises qui développeront nos richesses naturelles

et assureront le progrès de notre province. Mais je suis l'ennemi de ceux qui voudraient faire de moi, le valet ou la victime de leurs trusts, de leurs propres intérêts, de leurs spéculations véreuses. Je ne sacrifierai ni les intérêts matériels de ma province, ni les droits de mes compatriotes, ni la cause de la justice à ces moyens de capter le pouvoir.

(A Terrebonne, 12 juin 1921.)

L'INDUSTRIE

Une foule de petites industries greffées sur l'agriculture devraient recevoir l'encouragement et la protection du gouvernement. Au lieu d'émietter son budget à favoriser des partisans ou à faire du chantage politique, le gouvernement devrait consacrer ses deniers aux grandes oeuvres vraiment nationales.

La grande lutte de l'avenir sera l'association de nos techniciens, de nos ingénieurs et des économistes qui doivent s'organiser pour utiliser et transformer nos ressources naturelles. C'est à l'Etat de les seconder.

(A Sainte-Scholastique, 3 septembre 1916.)

LES MINES

Notre politique des mines ne repond pas à nos besoins de développer nos trésors miniers. Nos mines sont riches et abondantes, disent les ingénieurs du gouvernement. Mais alors pourquoi ne pas protéger le mineur et le propriétaire d'une bonne mine? Pourquoi ne pas lui fournir les moyens de développer cette richesse nationale, au lieu de favoriser des compagnies insolvables qui font perdre des millions au public?

(A Sainte-Scholastique, 3 septembre 1916.)

L'ÉLECTRICITÉ A MEILLEUR MARCHÉ

Nous voulons encourager les placements de capitaux dans toute entreprise d'utilité qui sera d'un réel avantage pour la province, protéger l'épargne populaire, la diriger vers le développement de nos richesses nationales, au bénéfice de notre population, faciliter, aider l'organisation et l'exploitation de nos pouvoirs d'eau en vue de fournir l'électricité à meilleur marché aux villages et aux campagnes.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

LA CRISE DU CHARBON

En 1915, un organe du gouvernement, le *Canada* disait: "M. Sauvé parle de chauffage par la houille blanche. Mais M. Sauvé, la houille blanche pour le chauffage est une utopie. Cessez donc vos rêves."

Si le gouvernement avait organisé nos pouvoirs d'eau en vue de répondre à des besoins de notre population, il ne serait pas aujourd'hui dans la honteuse position où le placent la crise du charbon et la demande des citoyens.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

LA VOIRIE

Notre programme sur la voirie a toujours proclamé la construction et l'entretien des grandes routes par le gouvernement. Le gouvernement a fait dépenser injustement des millions aux municipalités. Va-t-il les leur remettre? S'il avait adopté plus tôt la politique de l'opposition, notre voirie serait mieux organisée, les municipalités auraient subi moins d'injustice et ne seraient pas écrasées sous le fardeau des obligations. Le gouvernement a fait perdre des millions aux municipalités par son incompétence, par l'ignorance de ses employés et par son refus de rendre justice au peuple. La classification des routes s'imposait dès 1912. C'est la politique de l'opposition qui triomphe et qui triomphera davantage demain.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922.)

POUVOIRS ABUSIFS

Avons-nous raison de combattre le gouvernement? Ai-je eu raison de m'opposer à ce que je considère des abus de pouvoir? Prenez, par exemple, encore les pouvoirs extraordinaires, abusitifs, accordés aux compagnies dites d'utilité publique et qui oppriment les contribuables de Montréal, quand on sait que des maîtres du gouvernement, des chefs libéraux sont directeurs ou actionnaires de ces grosses compagnies.

(A Saint-Barnabé, 7 août 1921.)

IL FAUT UN CHANGEMENT

Est-il dans l'intérêt d'un pays ou d'une province qu'un parti politique monopolise le pouvoir? Quand un vieux régime est rendu à se moquer des députés au point de répondre officiellement à leurs interpellations en niant la vérité, en faussant les faits pour tromper la Chambre et la province, je dis qu'un changement s'impose.

Oui, il s'impose, je le jure devant ma province, je le crie à mes concitoyens. Vous ne savez plus à qui appartiennent les richesses de notre province. Vous ne savez pas jusqu'à quel point le capital étranger exerce une influence prépondérante dans notre province, ce qui constitue un danger pour nous. Ce qu'il faut pour nous, c'est un gouvernement capable et soucieux de faire utiliser l'épargne populaire à la possession ou au développement de nos richesses nationales par autant que possible la population qui doit garder intacts et purs à

notre province, son caractère, ses traditions, cette population qui se sent chez elle au foyer historique de Champlain, de Montcalm, de Lévis, de Maisonneuve et de Laval, de Lafontaine et de Cartier.

Le développement et l'exploitation de nos richesses nationales au bénéfice de notre province et de notre peuple: voilà ce qu'il nous faut.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

LE RÉGIME A TROP DURÉ

Est-il dans l'intérêt de la province et du peuple de démontrer, de prouver que, quoiqu'il fasse, ce sera toujours le même parti qui les gouvernera, et les administrera ? Si le médecin négligent ou tout autre employé, savait qu'il ne serait jamais renvoyé par le client ou l'employeur, est-ce qu'il ne serait pas encore plus négligent et plus insupportable et plus dangereux ? La crainte est à la base de la sagesse. Pour craindre il faut des exemples. Or, le peuple se doit de renvoyer les gouvernants qui trop longtemps ont abusé de sa confiance et de la force du parti libéral. C'est dans l'esprit de la constitution et c'est aussi un principe de saine administration.

(A Berthierville, 17 juillet 1921).

LE RÉGIME EST GANGRENÉ

Le régime actuel est gangrené d'abus. Chacune des classes de la société souffre de l'autocratie et de l'injustice de ce régime. Ce régime est un défi à la moralité politique. Les principales faveurs vont à des favoris, non d'après l'honneur, l'honnêteté ou les véritables mérites, mais pour servir des intérêts inavouables, pour cacher des scandales, pour étouffer la vérité soit devant les tribunaux, soit devant le public. On fait des lois pour légaliser la canaillerie, le compromis malhonnête.

Un grand nombre de libéraux et de nationalistes ont manifesté leur non-confiance dans le gouvernement de Québec, trouvant que ce vieux régime qui veut faire du peuple son fonctionnaire et son esclave, au mépris des saines libertés, a besoin d'une leçon. Il n'y a pas de libéralisme dans le gouvernement de Québec ou bien le libéralisme est un vain mot à toute sauce. Pour Québec comme pour ailleurs, le peuple ne veut pas d'un gouvernement autocrate, quelle que soit sa couleur. Il importe donc de donner à cet élément non seulement le meilleur accueil, mais aussi la garantie des meilleurs réformes qu'il désire. Ne promettons rien qui ne puisse se réaliser. Il faut être honnête et sincère avec le peuple.

(Au club Cartier-Macdonald, 25 avril 1922.)

PAS DE PERSONNALITÉS

Nous irons au peuple pour lui faire connaître toute l'organisation montée pour le tromper. Nous remplirons cette tâche avec activité,

avec opiniâtreté. Nous avons, dans chaque comté, un groupe d'amis qui feront ce travail avec efficacité dans leurs paroisses respectives.

Je veux faire une lutte sérieuse sur des questions politiques et non sur des personnalités, je défie le premier ministre et ses organes de me prouver que j'ai fait le contraire.

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922).

TOUT CONTROLER

L'une des plus grandes plaies du jour est dans le fait indéniable que le gouvernement de Québec cherche tous les moyens possibles de tout contrôler. C'est la main-mise de l'Etat. On voudrait faire du peuple un valet de l'Etat, un fonctionnaire du gouvernement. Institutions religieuses, maisons d'éducation, municipalités, etc., sont toujours en face du bras de l'Etat.

Le gouvernement cherche même à contrôler la presse la plus libre en offrant de publier dans ses pages de grands articles sur la colonisation, mais plutôt sur le ministre, des articles aussi sur l'agriculture, mais plutôt aussi sur le ministre, et tout cela payé à grand prix avec l'argent de la province, l'argent du peuple.

(A Nicolet, 23 juillet 1921.)

CONTRE L'ABSOLUTISME

Je crois pour ma part que le gouvernement a outrepassé et cherche encore à outrepasser ses droits en voulant être le maître absolu du peuple, en voulant contraindre toutes les activités sociales, en voulant contrôler la presse, tout comme avant 1791 ou encore comme aux premiers temps de la constitution de 1791, en voulant faire même de nos prêtres éducateurs , de nos religieuses de la Charité, des dépendants de la politique, en tendant de les forcer à accepter de l'argent provenant d'une source qu'ils avaient abhorrée jusqu'aujourd'hui et ainsi, à accepter un principe qu'ils ont toujours condamné; en voulant aussi exercer sur les ouvriers, sur les cultivateurs, sur les agronomes, sur les fonctionnaires du gouvernement, un pouvoir arbitraire, vexatoire, méconnaissant la valeur et le mérite, ne voyant que l'intérêt politique et l'intérêt de favoris , au mépris des plus saines théories du libéralisme.

Le 26 octobre 1922, à la Législature.)

CONTRE L'ÉTATISME

Quant à l'administration de la province, je ne suis pas de l'avis du gouvernement qui oriente plus que jamais sa politique vers l'étatisme.

Bien que je reconnaisse à l'Etat le droit et la nécessité de se rendre compte des deniers publics qu'il dépense pour le développement de notre province, pour la protection de la société et de ses institutions,

je ne crois pas que ce gouvernement doive exercer un contrôle absolu. Prenez tous les pouvoirs qui sont conférés au lieutenant-gouverneur en conseil, c'est-à-dire, le gouvernement, depuis quelques années, dans l'agriculture surtout, dans les affaires concernant le trésorier provincial et le secrétaire provincial, qui devient de plus en plus ministre de l'Instruction publique, de la Charité en attendant les Cultes, vous serez étonnés de quel empiètement dangereux nous afflige le gouvernement.

Quand le gouvernement ne s'impose pas lui-même, il nomme des commissions, comme celle des liqueurs, qui est de l'étatisme même.

Pour ma part, je crois injuste et néfaste cette politique du gouvernement qui blesse les plus nobles dévouements, qui rapetisse nos plus grandes oeuvres sociales par une intervention injuste et autocratique inspirée par l'étatisme ou le libéralisme doctrinaire; cette politique qui tue l'initiative privée, cette politique qui fait du gouvernement, non plus une autorité morale, un législateur sage et consciencieux, un professeur d'initiative, un éducateur du peuple, un protecteur des faibles, mais enfin un gouvernement commerçant, un protecteur de spéculateurs, un étrangleur d'initiatives, un usurpateur de pouvoirs.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

NATIONALISATION ET MONOPOLE

Entre la nationalisation et le monopole d'Etat, il y a une grande différence. L'Etat pourrait nationaliser certaines industries nouvelles pour exploiter ou pour aider à l'exploitation de certaines richesses naturelles du domaine de la Couronne. Le gouvernement Chapleau a nationalisé, pour ainsi dire, l'industrie laitière: il a créé cette industrie, il l'a développée et protégée aux frais de l'Etat, mais il en a même encouragé et facilité des initiatives privées. Les successeurs ont suivi son exemple, mais le gouvernement actuel est en train de faire de cette industrie un monopole politique. Voici que cultivateurs, fabricants et propriétaires de beurreries et de fromageries ne sont plus maîtres chez eux; ils sont considérés par le gouvernement comme des fonctionnaires de l'Etat, ayant comme contre-maître le ministre de l'agriculture. Le gouvernement a étatisé l'assistance publique si chrétiennement dirigée jusqu'ici par nos institutions religieuses; il a étatisé le commerce des liqueurs, et quand on connaîtra ce qui s'est passé à ce propos, quand on connaîtra à fond comment se fait le commerce pour en grossir les revenus et pourquoi les politiciens, de gros politiciens libéraux tiennent tant à ce régime, à ce monopole dont le principe a été tant dénoncé par le parti libéral, le peuple se révoltera contre ce régime.

(A Oka, 28 mai 1922).

ABUS DE POUVOIR

Qu'on me permette de souligner combien il est regrettable que si peu de dirigeants de notre peuple se préoccupent de la vérité, de

combattre le mal qui ronge les administrations publiques, de dénoncer les abus, les vols, les péculats. Combien peu aussi se rendent bien compte de la véritable situation et l'analysent consciencieusement pour renseigner ceux qui attendent, qui ont raison d'attendre, d'exiger d'eux la lumière, la justice et la vérité? C'est quand le peuple se sent trompé, exploité et volé, c'est quand il se sent victime du mensonge, de la compromission et de la trahison de la part de ceux qui se proclament ses autorités, ses éclaireurs, ses éducateurs. ses protecteurs et ses défenseurs; c'est alors qu'il se révolte et que l'ordre établi est bouleversé et souvent renversé. Il se commet des abus de pouvoir à Québec, des abus scandaleux, des abus ruineux. Des cas de corruption, de malhonnêteté évidente, démoralisante, ont été mis devant le public, et qu'a-t-on fait pour aider l'opposition? On a fait silence pour protéger les coupables, pour cacher la vérité au peuple. Des juges, des magistrats dans un passé non lointain, se sont faits les protecteurs de politiciens accusés de crime, et on a tout fait pour empêcher la justice de punir les coupables. A-t-on entendu bien des protestations de la part de ceux qui ont charge de surveiller les affaires publiques et de dénoncer les abus, les fautes, de combattre les erreurs et de dire la vérité? Non. On a fait plutôt silence pour ne pas nuire aux accusés et surtout leurs amis qui détiennent le pouvoir et les faveurs, les contrats, les octrois.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

COMBINAISON POLITIQUE

Le gouvernement de Québec vit de combinaisons souterraines; il veut tout contrôler. Il fait l'impossible pour s'emparer de toute la presse dans le but d'empêcher le peuple de connaître la vérité, toute la vérité sur son administration, pour laisser inaperçus, cachés, les plus révoltants abus de pouvoir, les désordres les plus dégradants et les scandales les plus inouïs. "Dans l'intérêt de notre chère province, dit-on, il ne faut rien dire!" Et pendant tout ce temps-là, le gouvernement gorge ses favoris. Le gouvernement avec l'argent du peuple, paie des journaux pour publier son éloge, et il cite ensuite leurs témoignages.

(A Terrebonne, 22 juin 1921.)

CES SURPLUS

Le gouvernement a un surplus, mais il fait crever de faim ses employés qui réclament une augmentation de salaire.

Le gouvernement a un surplus, mais il y a des employés de vingt ans de service qui ne gagnent pas $1,000 par année.

Le gouvernement a des surplus, mais il refuse de l'argent au ministre de l'Agriculture qui est obligé de répondre à ceux qui lui demandent de saines réformes pour assurer le progrès agricole; "Messieurs, vos demandes sont justes, mais nous manquons de ressources; quand nous

en aurons, nous nous occuperons de vos demandes qui ont beaucoup de bon."

Le gouvernement a un surplus, mais il ne fait rien pour établir un crédit agricole en vue d'aider les cultivateurs.

Le gouvernement a un surplus, mais il fait payer une partie du salaire de ses agronomes par les conseils de comté et l'autre partie par le gouvernement fédéral.

Le gouvernement a des surplus, mais il refuse d'augmenter les subventions aux cercles agricoles et aux sociétés d'agriculture.

Le gouvernement a un surplus et refuse d'accorder au ministre de l'Agriculture l'argent dont il avait et aurait besoin pour aider les établissements de conserves alimentaires à se développer dans notre province et les empêcher de se faire englober par les trusts, dénoncés par le ministre de l'Agriculture.

Le gouvernement a un surplus, mais il refuse de réorganiser efficacement la police provinciale et de payer à ses officiers un juste salaire de façon à pouvoir avoir un service effectif pour la protection de la société.

Le gouvernement a un surplus, mais il augmente les obligations des municipalités pour l'entretien des aliénés.

Le gouvernement a des surplus, mais il fait payer aux municipalités les salaires de ses inspecteurs ou ingénieurs qu'il impose à ces municipalités pour la confection et l'entretien des chemins.

Le gouvernement a des surplus, mais il refuse de modifier sa loi d'entretien des grandes routes, et fait payer 50 p.c. aux municipalités de l'entretien des chemins qui sont détériorés par les étrangers, par les voyageurs qui payent des taxes au trésorier provincial.

Le gouvernement a des surplus, mais il refuse d'accorder aux jurés une indemnité raisonnable.

Le gouvernement a des surplus, mais il ne daigne pas s'occuper du rachat des rentes seigneuriales.

Le gouvernement a des surplus, mais il refuse de payer les salaires que lui demandent les colons pour travailler dans les chemins de colonisation.

(Le 3 février 1921, à la Législature).

LE PEUPLE PRESSURÉ

Le gouvernement a un surplus, mais pour l'édifier il a surtaxé le peuple, il ne paie pas ses dettes, ni ses comptes à échéance, il augmente le passif de la province, il augmente les obligations des municipalités pour l'entretien des aliénés, il refuse aux municipalités le revenu de la taxe des automobiles, il fait payer les salaires de ses agronomes, partie par le gouvernement fédéral et partie par les conseils de comté; il fait payer ses inspecteurs de voierie par les municipalités; il refuse aux municipalités de rembourser le surplus dépensé par elles pour des intérêts d'argent emprunté à cause du retard du gouvernement à payer après réception des coupons; il fait payer une taxe même aux

assurances de cultivateurs; il fait payer par les propriétaires de fabrique de lait, au fond les patrons, le salaire de ses inspecteurs de beurrerie ou de fromagerie. Le gouvernement a-t-il été et est-il un administrateur tel qu'il doive mériter encore toute la confiance ?

(A Saint-Jean-Deschaillons, 10 septembre 1921.)

L'ÉQUILIBRE FINANCIER

Un journal dit que les surplus du gouvernement servent au bon renom de la province à l'étranger. C'est le peuple qui paie pour les surplus et ce renom, mais c'est le gouvernement qui s'en attribue le mérite. Le vrai bon renom d'un pays doit être basé sur un principe de saine économie politique et sur l'équilibre des finances de son administration, de ses recettes et de ses dépenses. La politique du gouvernement, c'est de l'équilibre instable. Est-ce que le surplus du gouvernement ou le renom à l'étranger justifie les tours de comptabilité ministérielle pour fabriquer ces surplus, le refus du gouvernement de payer ses comptes ou ses dettes à échéance, d'administrer la province au moyen de mandats spéciaux contrairement à la constitution, par ordre-en-conseil au mépris des représentants du peuple ?

(A Saint-Roch, 15 août 1921.)

TAXES ET SURPLUS

Tous les conseils municipaux pourraient avoir de gros surplus chaque année si, faisant comme le gouvernement de Québec, ils multipliaient les prélèvements, s'ils augmentaient les cotisations ou les taxes. Mais que diraient les contribuables si leurs conseils les taxaient plus qu'ils ne voudraient pour rencontrer les dépenses de leurs municipalités ? Ils protesteraient. Qu'on nous taxe pour payer des dépenses nécessaires, mais non pour avoir des surplus. Que l'on me comprenne bien, je ne suis pas pour les déficits mais bien pour l'équilibre des revenus et des dépenses. Qu'il y ait un surplus raisonnable, c'est bon, mais après avoir payé tous les comptes dûs, avant l'expiration de l'exercice financier.

(A Témiscouata, 18 septembre 1921.)

LES TAXES

Les frais judiciaires sont augmentés de 50 p. c. Le plus petit procès coûte les yeux de la tête. On ne peut plus réclamer en justice le paiement d'un compte de $10.00 sans qu'il en coûte $25.00.

Les procédures et les formalités sont de plus en plus compliquées et c'est le pauvre comme le riche qui paye. Les taux des enregistrements sont doublés, c'est encore le pauvre comme le riche qui paye. Les obligations des municipalités pour l'entretien des aliénés sont augmentées, la taxe sur les propriétaires de fabriques de beurre et de

fromage pèse sur les cultivateurs. De plus, le gouvernement a augmenté le prix des lots de colonisation au lieu de les diminuer pour aider les colons. Vous avez taxé les maisons de pension, les détectives particuliers, les renouvellements d'hypothèques; vous avez taxé les mécaniciens de machines fixes, et combien d'autres? Vous avez taxé jusqu'aux donations entre vifs.

Voilà les revenus du gouvernement. Ils viennent du peuple. L'hon. Tessier l'a admis en disant l'autre jour : "Le gouvernement s'est efforcé dans le passé de prélever autant d'argent qu'il le pouvait au moyen d'impôts, afin d'emprunter le moins possible.

Le gouvernement taxe donc beaucoup, et il emprunte quand même; la dette augmente, bien qu'il affirme avoir un surplus chaque année.

Et si la dette augmente à cause de nouveaux emprunts, c'est donc que les dépenses du gouvernement sont plus grandes que ses revenus. Il met aussi dans ses dépenses extraordinaires des dépenses ordinaires et des revenus extraordinaires dans ses revenus ordinaires suivant ses besoins et pour ses trucs de comptabilité ministérielle.

(Le 3 février 1921, à la Législature.)

On fait payer des taxes sur des petits camions-autos, même pour le transport des produits de la ferme, tout comme les étrangers, et tout comme si le cultivateur ne payait pas pour la confection et l'entretien des chemins de sa municipalité. La liberté qu'on avait autrefois n'existe plus, le citoyen est lié par le gouvernement; il n'a plus le droit de faire ceci ou cela. Autrefois, c'était la liberté, aujourd'hui, plus moyen d'agir sans demander permission au gouvernement, sans se heurter à des lois ridicules. Voilà le régime du jour. On fait l'éloge des habitants, mais on oriente leur politique de manière à grèver leurs propriétés et à leur faire payer des taxes écrasantes; au lendemain d'une prospérité inouïe, il y a des cultivateurs qui vendent leur terre à cause des taxes muncpales.

(A Saint-Benoît, 7 mai 1922.)

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

La loi de l'Assistance publique a pour conséquence d'étatiser la Charité, c'est-à-dire d'enlever à la soeur de charité la divinité de son sacrifice et de son dévouement. La taxe des pauvres établie dans la province a été organisée non pour reconnaître le caractère sacré de la charité chrétienne, mais pour proclamer la bienfaisance officielle, obligatoire, d'une autorité politique. Ce n'est plus la sublimité des coeurs qui constitue l'oeuvre de la charité, c'est la contrainte, tout comme en Angleterre, sous la reine Elizabeth, à l'époque de la Réforme, et aussi en France, où l'on avait organisé un bureau municipal chargé de prélever une taxe de secours. Le gouvernement fait comme on a fait en France pour être maître du peuple.

(Le 26 octobre 1922, à la Législature.)

L'hon. secrétaire provincial peut avoir de bonnes intentions, mais nous faisons des lois surtout pour l'avenir. Or, il peut se présenter un jour un ministre qui n'aurait pas les mêmes principes, les mêmes intentions que celles de mon honorable ami, et c'est alors que la loi pourrait devenir dangereuse. C'est ainsi que l'on a procédé en France sous Grevy, sous Ferry, sous Waldeck Rousseau, pour imposer petit à petit le régime dont elle souffre aujourd'hui. Quand Rousseau présenta sa loi de séparation, on fit valoir ses bonnes intentions. Rousseau était un républicain modéré, mais Combes s'empara du pouvoir, on sait ce qu'il arriva. On a bien dit que Combes dépassait les intentions de Rousseau, mais il faisait le mal quand même.

(Le 26 octobre 1921, à la Législature).

On regrettera peut-être avant longtemps cette tentative d'asservissement de nos magnifiques maisons de charité. On pleurera, mais il sera trop tard. Vergniaud jeta son génie, son âme et son coeur pour sauver Louis XVI après avoir perdu la royauté. Comme Vergniaud, M. Taschereau dénoncera peut-être ce qu'il aura créé, il reniera son oeuvre pour essayer de se justifier devant les consciences outragées.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

LES MUNICIPALITÉS

Le problème des municipalités devient inquiétant. Les obligations municipales sont augmentées de 100 à 300 pour cent, quand des revenus de la ferme sont les mêmes qu'ils étaient en 1910-11 et 12. Les taxes municipales sont aujourd'hui les trois "paiements de terre."

(A Oka, 28 mai 1922).

MONTRÉAL

Est-il une ville au monde qui ait été plus exploitée que Montréal par des politiciens et leurs favoris? Montréal paie aujourd'hui au delà de quatre millions de piastres par année au gouvernement de Québec. Qui a conduit Maisonneuve à deux doigts de la faillite? Et qui en a ensuite forcé l'annexion à Montréal, imposant une lourde et inquiétante obligation à la métropole? Ce sont des spéculateurs alliés à des politiciens qui cachaient leurs turpitudes sous des prête-noms. Que des particuliers spéculent avec profits, c'est leur droit, mais que des législateurs profitent de leur titre et de leur pouvoir pour imposer une législation qui les enrichit au détriment du public, je dis que c'est un scandale. Que des législateurs achètent ensuite avec des honneurs certains de ceux qui les dénoncent et déclarent posséder les dossiers qui les condamnent, je dis que c'est un scandale. On n'a pas le droit de trafiquer ainsi des fonctions et de souiller de cette façon nos institutions parlementaires.

(Au Monument National, 9 avril 1921).

LES INTÉRETS DE MONTRÉAL

Votre ville est-elle traitée équitablement par le gouvernement de Québec? A quoi a servi d'élire des députés du gouvernement ou de faux indépendants? N'auriez-vous pas été mieux avec des députés libres occupant des sièges dans l'opposition, c'est-à-dire capables d'approuver les bonnes mesures et de dénoncer l'injustice?

(A l'Académie Saint-Paul, Montréal, 16 octobre 1922).

LA MOTION HAMEL

Je déclare que les orateurs de cette assemblée du Monument National n'étaient pas des membres de notre parti, mais que plusieurs appartiennent au parti libéral, entre autres M. Victor Béïque, fils de l'hon. sénateur F.-L. Béïque, président de la compagnie du journal le *Canada.*

Je dois dire que, le jour de cette assemblée, je n'étais pas à Montréal, mais à mon bureau, à Québec.

La motion du député de Portneuf n'est pas opportune et elle n'est pas conforme aux règlements de cette Chambre. Nous avons été convoqués ici pour discuter les affaires de la province, selon ce que nous a dit le lieutenant-gouverneur dans le discours du Trône, et non pas pour nous occuper des paroles qui peuvent avoir été prononcées en dehors de cette Chambre.

Est-ce que nous n'abusons pas de nos pouvoirs? Commençons par respecter la constitution si nous voulons que le peuple la respecte. Nous ne devons pas permettre une telle procédure destinée à entretenir les inimitiés de race.

Par intérêt politique, on veut soulever des questions de race, pour abriter les exactions des politiciens.

Essayons d'avoir au moins de la décence et de la convenance dans nos actes. Que le député de Portneuf aille donc dans son comté ou ailleurs pour dénoncer M. Lavergne, au lieu de venir faire un discours académique devant la Chambre.

Un journal qui reçoit $120,000 de patronage par année dira que le député des Deux-Montagnes n'a pas fait son devoir et que j'ai trahi ma race.

Il est temps pour nous de réfléchir avant de nous occuper de cette affaire au mépris des règles de la Chambre.

Je tiens à dire que, si M. Lavergne a prononcé les paroles qu'on lui attribue, il a commis une grave erreur. Qu'on aille le combattre dans ses assemblées mais que l'on ne viole pas pour cela les règles de la Chambre.

(Le 30 novembre 1922, à la Législature.)

L'AFFAIRE ROBERTS-TASCHEREAU

Je dois déclarer que je connais à peine Roberts. Il ne peut être question d'esprit de parti dans cette affaire, puisque Roberts est un

libéral, qui a fait des campagnes pour le parti libéral, qui a parlé aux côtés de M. Rodolphe Lemieux, de M. Jérémie Décarie, etc., en faveur du parti libéral, contre les conservateurs; je sais aussi qu'il a chanté le crédo de la prohibition dans les réunions publiques, qu'il a chanté dans le choeur de M. le juge en chef Lemieux, de M. le juge Lafontaine, non loin du ministre des Travaux publics, (M. Galipeault). Mais selon moi, là n'est pas la question pour nous, législateurs, pour nous, députés. La personnalité de Roberts disparaît sous la grandeur de notre devoir. Nous sommes des législateurs. Nous devons autant que possible bien comprendre, sagement interpréter et respecter nos lois. A plus forte raison devons-nous les appliquer avec toute la circonspection et la dignité possibles quand l'occasion s'en présente. Nous devons montrer un réel souci de notre honneur et de l'honneur de notre législature non pas seulement dans des protestations sonores et enflammées de colère devant notre accusateur et notre accusé, mais dans tous nos actes. Si nous parlons d'honneur et de dignité, et si, après, nous posons des actes indignes d'hommes sérieux, des actes qui dénotent un manque de logique, de justice et de sincérité, des actes qui sont eux-mêmes une véritable violation de nos droits constitutionnels et des privilèges de la Chambre, le public n'aurait-il pas le droit de dire: "Ces gens-là jouent au bluff; ils se montrent jaloux de l'honneur quand ils sont mal pris, mais après, ils le foulent aux pieds; ce sont des farceurs et des autocrates à la fois."

N'oublions pas que le sentiment contre l'autorité se développe affreusement depuis quelques années et que ses propagateurs prétendent que c'est à cause des abus, des relâchements et de l'injustice des représentants de l'autorité. "Il n'y a plus de justice, dit-on; donc il ne doit plus y avoir d'autorité. Il n'y a que les gros qui se protègent et qui sont protégés."

Prenons garde en ce moment à ce sentiment qui circule dans l'opinion publique. Gardons-nous de poser en ce moment un acte qui montrerait de la vengeance, de l'intérêt politique, plutôt que de la justice et de la dignité.

Nous avons cité Roberts à la barre de la Chzmbre. C'était notre droit. Nous nous sommes servis de l'article 129 des Statuts Refondus pour nous y autoriser. Nous avons questionné Roberts, nous l'avons entendu. Il a refusé de donner les noms des députés que, d'après lui, la rumeur désignait. Il a déclaré ce qui suit: "Je ne puis prouver que ce que j'ai dit dans mon article, et je n'ai pas dit que des députés de cette Chambre avaient assassiné Blanche Garneau."

Plus loin l'accusé dit: "Je serais prêt à divulguer toutes choses se rapportant à mon article , devant un comité de cette Chambre."

Devons-nous rejeter cette demande ? Après mûre réflexion, je ne le crois pas. Je soumets à cette Chambre qu'elle doit donner à Roberts tous les moyens possibles de se défendre devant elle, afin que l'opinion publique puisse dire que nous avons été exonérés, que nous avons hautement revendiqué notre honneur après avoir fourni à l'accusé tous les moyens de se défendre.

On dit déjà que l'accusé a été jugé avant d'être entendu. C'est regrettable et cela affaiblit notre cause, car avant d'entendre l'accusé nous n'étions pas en état de le juger sérieusement, car nous n'étions pas en état de nous prononcer sur chacun des actes de la vie privée de chacun des députés ou sur la rumeur qui pouvait avoir cours dans le public.

La position de la Chambre a été aggravée par l'arrestation de Roberts devant les tribunaux, par la saisie de ses documents, de ses dossiers. Cette arrestation s'est faite en même temps que la citation à la barre de la Chambre. Elle a été faite par un représentant du gouvernement , du procureur général qui est traité sévèrement dans l'article que la Couronne prétend être un libelle séditieux.

Il y a des légistes sérieux qui prétendent que la Chambre, sachant que l'accusé avait à répondre à une accusation criminelle devant les tribunaux sur les mêmes faits, n'avait pas le droit d'autoriser le premier ministre à faire poser par l'orateur les questions qui ont été posées à Roberts. Roberts, dit-on, est accusé; comme tel, personne ne pouvait le forcer d'être témoin. C'est un principe fondamental de nos lois que l'accusé ne peut être appelé comme témoin par la poursuite. La Couronne, Sa Majesté le roi, n'a pas ce droit, n'a pas ce pouvoir. L'accusé ne peut être forcé à témoigner. La Chambre avait-elle ce droit que le roi n'aurait pas?

J'ai accepté la motion du premier ministre déclarant Roberts coupable, mais la motion ne parlait pas d'une loi spéciale. Cette loi me paraît beaucoup plus sévère que celle qui fut adoptée par nos devanciers et qui est dans nos statuts. Quand ces législateurs ont adopté cette loi, ils ne se sont pas fondés sur un cas particulier, mais sur leur droit comme députés de punir un accusé, c'est-à-dire de remplacer le pouvoir judiciaire en matière criminelle. Ils ont décidé que ce pouvoir ne devait s'étendre que pour la durée de la session, parce que d'abord la Chambre n'avait le droit de sévir contre ses accusés que pour des cas commis 20 jours avant la session, ou durant la session ou 20 jours après la session. Je crois cette loi plus sage que celle que nous propose le premier ministre. Puisque le gouvernement veut punir plus sévèrement Roberts, faire adopter une loi spéciale à cet effet, il me semble que la Chambre devrait fournir à Roberts tous les moyens qu'il a demandés pour justifier son article. Je crois que ma proposition est raisonnable.

(Le 9 novembre 1922, à la Législature.)

LA PANIQUE

Le gouvernement est pris de panique. Il a aujourd'hui tellement peur de l'électorat que pour essayer de se maintenir, il ne se contente pas seulement de voler l'élection de Labelle, mais qu'il vole aussi en plein jour une partie de la politique de ses adversaires, au sujet de la voirie. Il est trop tard. Le peuple a trop souffert de l'autocratie pour ne pas sentir la main de fer sous le gant de velours.

Le gouvernement a beau mettre des gants de velours à l'approche des élections générales, les électeurs n'oublieront pas sa main noire. Ils n'oublieront pas son autocratie, son mépris du peuple, pensant qu'il était au pouvoir pour toujours. Ils n'oublieront pas que l'opposition a revendiqué leurs droits et réclamé justice pour eux. Sa conduite et ses activités font peur au gouvernement qui est pris de panique devant cette manifestation populaire contre lui. Ce gouvernement qui hier se moquait des revendications d'Arthur Sauvé, de cette opposition qui ne comptait pas, ce gouvernement qui se moquait des ouvriers, les menaçant de ruiner leurs organisations, s'ils ne courbaient pas la tête devant le Mahomet de Québec, ce gouvernement qui méprisait les cultivateurs, les campagnards qui réclamaient une politique conforme à leurs besoins et aussi à leurs ressources, à leurs moyens, ce gouvernement qui insultait les cultivateurs voulant s'organiser dans le but de se protéger, oui, ce gouvernement autocrate tremble aujourd'hui sous son étonnement de voir la manifestation de ce peuple criant partout: "A bas! A bas l'autocratie!"

(A Sainte-Scholastique, 17 septembre 1922).



